

L'ASSOCIATION

JOURNAL D'ECONOMIE SOCIALE

P. MASSON, Directeur-Propriétaire

Bureaux et Ateliers : 68 rue St-Joseph, St-Roch

ANTOINE LANGLOIS, Agent

L'ASSOCIATION

Journal d'Economie Sociale

Propriétaire et Directeur de la Rédaction

PHILIPPE MASSON

Le seul journal français qui fasse une spécialité de renseigner le public sur toutes les compagnies et associations d'assurance : feu, vie, accidents corporels, secours mutuels, marine, bris de vitres, etc.

Toutes les questions d'économie sociale et politique entrent dans le programme de ce journal, et y sont traitées exclusivement au point de vue de la doctrine catholique.

"L'ASSOCIATION" ne voit de remède au malaise social et politique que dans l'application pratique de la doctrine catholique. — "L'Église est la propagatrice officielle de la vérité sociale." — Les associations catholiques de secours mutuel, telles que la SOCIÉTÉ DES ARTISANS CANADIENS, les UNIONS ST-JOSEPH, la SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE de Saint Roch, l'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE SECOURS MUTUEL (C. M. B. A.), les FORESTIERS CATHOLIQUES, etc., sont des instruments efficaces de l'Église pour la cause de la paix sociale, et trouveront, en conséquence dans le journal "L'ASSOCIATION" un avocat actif et dévoué.

Les questions agricoles, industrielles, commerciales, professionnelles et ouvrières seront l'objet d'études soignées. REVUE DU MOUVEMENT SOCIAL, POLITIQUE ET COMMERCIAL PAR TOUT LE MONDE.

Chez, ce journal est le propagateur de votre enseignement. Hommes des classes dirigeantes, si votre direction est sainte, ce journal est votre appui. Hommes de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et vous tous, hommes des affaires, ce journal vous est un aide pour tous efforts légitimes et bien ordonnés vers le progrès. Ouvriers de toutes classes, ce journal est votre ami.

Prix de l'abonnement : — UNE PIÈCE PAR ANNÉE, PAYABLE D'AVANCE.

S'adresser à l'agent officiel de "L'ASSOCIATION", M. ANTOINE LANGLOIS, 28 RUE ST-PIERRE, ou aux bureaux de "L'ASSOCIATION", 68, Rue St-Joseph, Québec.

AGENTS DEMANDES

\$5.00 PAR JOUR peuvent être gagnés facilement par toute personne active à laquelle ses loisirs permet-

considérables qui prennent une partie des revenus de la terre. La famille vit misérablement et s'impose de grands sacrifices pour payer ces intérêts et, à la fin de l'année, elle n'a travaillé que pour le créancier, sans toutefois avoir l'espoir de mettre une certaine somme de côté pour diminuer la dette originale. Et lorsqu'on travaille sans le moindre espoir de se libérer de ses hypothèques, on se démoralise ; les enfants, voyant qu'ils n'ont pas d'avenir à travailler avec le père, prennent le parti de se faire un avenir ailleurs. Mais que faire ? Ils n'ont pas les moyens de s'acheter une terre, alors ils s'en vont aux Etats-Unis.

"Puis, le père ou un frère, qui est resté sur la terre ainsi hypothéquée, quel est le sort qui l'attend ? Il travaillera encore quelques années et le créancier voudra avoir son argent : la terre sera vendue et ce propriétaire dépossédé prendra lui aussi, la route des Etats-Unis.

"... Un brave citoyen qui habite la campagne nous disait dernièrement que dans sa paroisse, il y avait six à sept familles de cultivateurs qui allaient être obligés de partir pour les Etats-Unis, parce que leurs terres sont hypothéquées. L'intérêt de l'argent en mange tous les revenus. Cette situation est vraiment triste et malheureusement bien réelle.

"Laisserons-nous partir comme cela, pour les Etats-Unis, un grand nombre de familles, sans chercher à leur porter secours ? Si elle sont obligées d'émigrer, leur talent, leur travail, leur industrie sont perdus pour le pays. Ce sera une

tandis que s'il pouvait emprunter la même somme à trois pour cent, il ne paierait que \$90 par année. Cette somme, assez modique, n'absorberait pas tous les revenus de sa terre, permettrait de faire, chaque année, des économies qui diminueraient d'autant sa dette. Cela améliorerait sa position et le mettrait en état de faire face à ses affaires et de conserver sa propriété qu'il parviendrait ainsi à dégrever.

"Il n'y a pas de doute qu'un prêt fait à ce taux rendrait d'immenses services à une foule de cultivateurs et à la cause de l'agriculture. Un grand nombre doivent aux marchands de leur paroisse, qui prennent des hypothèques sur les terres, lorsque la somme due est trop élevée. En leur procurant de l'argent à trois pour cent, ces cultivateurs paieraient pas mieux de rentrer dans leurs capitaux. Cette opération financière favoriserait donc en même temps les marchands de la campagne, qui pourraient ainsi faire leurs achats pour de l'argent comptant et pour le grand avantage de leur commerce. Les marchands de gros eux-mêmes en bénéficieraient, parce qu'ils seraient mieux payés et sujets à moins de pertes.

"... Si cette question était prise en considération par ceux qui sont autorisés à le faire, il faudrait qu'elle fût dégagée de toute considération politique, parce que la passion politique fait bien souvent perdre de vue les véritables intérêts du pays."

LES ÉCOLES DES ARTS ET MÉTIERS.

New-Liverpool.....	200
Huntingdon.....	250
Sherbrooke.....	250
Sillery.....	150
	\$ 6,650

La somme de \$1,000 a été aussi accordée au comté de Québec pour lui permettre de compléter l'aménagement de ses écoles et d'agrandir les classes pratiques que l'on a établies l'automne dernier.

Comment serait-il possible avec des sommes si peu élevées d'arriver à des résultats sérieux et de donner à nos ouvriers une éducation utile et à la hauteur des besoins sans cesse croissants.

Prenons de nouveau pour exemple l'école des Arts et Métiers de Montréal. Son budget est de \$3,244 ; sur ces \$3,244, il faut pour les frais généraux qui comprennent loyer, taxes, gaz, impressions, annonces, gardiens, etc., la somme de \$1,320. C'est avec ce qui reste—la somme insignifiante de \$2,924—qu'on doit subvenir aux dépenses des onze cours donnés à l'école, c'est-à-dire payer les professeurs et acheter les outils, les plâtres, les peintures, etc., nécessaires à l'enseignement.

De plus, la maison où se donnent les cours est si peu vaste qu'il y a place seulement pour environ 400 élèves. Et comme, vu l'exiguïté des allocations, il est impossible de s'installer dans des locaux plus spacieux, on est obligé de refuser tous les ans un grand nombre d'élèves.

De cet exposé, il ressort que nos écoles des Arts et Métiers ne peuvent donner à nos ouvriers l'éducation qu'ils en attendent : leurs moyens étant insuffisants, et de plus que seulement un petit nombre d'ouvriers bénéficient de cette éducation.

Et cela parce que les sommes allouées par le gouvernement sont beaucoup trop faibles.

Saint Roch, l'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE SECOURS MUTUEL (C. M. B. A.), les FORESTIERS CATHOLIQUES, etc., sont des instruments efficaces de l'Eglise pour la cause de la paix sociale, et trouveront, en conséquence dans le journal "L'ASSOCIATION" un avocat actif et dévoué.

Les questions agricoles, industrielles, commerciales, professionnelles et ouvrières seront l'objet d'études soignées. REVUE DU MOUVEMENT SOCIAL, POLITIQUE ET COMMERCIAL PAR TOUT LE MONDE.

CLERK, ce journal est le propagateur de votre enseignement. Hommes des classes dirigeantes, si votre direction est saine, ce journal est votre appui. Hommes de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et vous tous, hommes des affaires, ce journal vous est un aide pour tous efforts légitimes et bien ordonnés vers le progrès. OUVRIERS de toutes classes, ce journal est votre ami.

Prix de l'abonnement :—UNE PIANTE PAR ANNEE, PAYABLE D'AVANCE.

S'adresser à l'agent officiel de "L'ASSOCIATION", M. ANTOINE LANGLOIS, 28 RUE ST-PIERRE, ou aux bureaux de "L'ASSOCIATION", 68, Rue St-Joseph, Québec.

AGENTS DEMANDES

\$5.00 PAR JOUR peuvent être gagnées facilement par toute personne active à laquelle les loisirs permettent de solliciter des abonnements pour l'ASSOCIATION. S'adresser à

ANTOINE LANGLOIS,
No. 28, rue St-Pierre, B.-V. Québec.
No. 68, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

LE DEGREVEMENT DES TERRES

La Presse a publié un article intitulé : *Dégrevement des terres*, signé par un ami de l'agriculture. Nous en reproduisons les passages les plus intéressants. Nous ne savons pas encore ce que l'avenir réserve à ce projet, mais nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître qu'il y a là une idée philanthropique et propre à rendre de grands services à notre classe agricole. Voici :

".... Il y a bon nombre de cultivateurs qui, soit qu'ils aient mal cultivé, soit que leur famille ait été trop nombreuse pour les revenus du bien paternel, enfin quelle que soit la cause, nous constatons le fait, il y en a, disons-nous, qui ont fait des dettes et qui ont dû hypothéquer leur terre. Plusieurs ont transmis ce bien paternel à leurs enfants, avec les hypothèques qui le grevaient et les détenteurs de ces propriétés sont tenus de payer tous les ans des intérêts,

pour cent, ces cultivateurs paieraient leurs marchands, qui ne demanderaient pas mieux de rentrer dans leurs capitaux. Cette opération financière favoriserait donc en même temps les marchands de la campagne, qui pourraient ainsi faire leurs achats pour de l'argent comptant et pour le grand avantage de leur commerce. Les marchands de gros eux-mêmes en bénéficieraient, parce qu'ils seraient mieux payés et sujets à moins de pertes.

".... Un brave citoyen qui habite la campagne nous disait dernièrement que dans sa paroisse, il y avait six à sept familles de cultivateurs qui allaient être obligés de partir pour les Etats-Unis, parce que leurs terres sont hypothéquées. L'intérêt de l'argent en mange tous les revenus. Cette situation est vraiment triste et malheureusement bien réelle.

"Laisserons-nous partir comme cela, pour les Etats-Unis, un grand nombre de familles, sans chercher à leur porter secours ? Si elle sont obligées d'émigrer, leur talent, leur travail, leur industrie sont perdus pour le pays. Ce sera une cause d'affaiblissement pour la province de Québec et la nationalité canadienne-française. Et ce sera du même coup le commencement de la décadence de l'agriculture dans notre province ; tandis que nous aurions besoin d'unir toutes nos forces et de rassembler tous les éléments de notre prospérité nationale.

"Le remède à la situation serait de dégrever les terres de leurs hypothèques. Mais par quel moyen ? Les cultivateurs endettés paient six, sept et même huit pour cent d'intérêt. Si nous pouvions leur procurer de l'argent à trois pour cent, afin de leur permettre de racheter leurs hypothèques, ils pourraient ensuite se tirer d'affaires.

"Maintenant, comment pourrions-nous leur procurer de l'argent à 3 pour cent ? Il n'y aurait que le gouvernement de la province de Québec qui pourrait assurer cet avantage à nos cultivateurs endettés, en faisant un emprunt à cet effet. Avec le crédit de la province, nous pourrions peut-être emprunter à 3 p. c. en Europe où il y a des capitaux considérables qui rapportent moins de 3 p. c. Si notre gouvernement négociait un tel emprunt, il prêterait au même taux à nos cultivateurs endettés, qui, à l'heure qu'il est, ne paient pas moins de six pour cent.

"Ainsi, le cultivateur qui a une hypothèque de \$3,000 sur sa propriété, doit payer tous les ans \$180 d'intérêt,

pour cent, ces cultivateurs paieraient leurs marchands, qui ne demanderaient pas mieux de rentrer dans leurs capitaux. Cette opération financière favoriserait donc en même temps les marchands de la campagne, qui pourraient ainsi faire leurs achats pour de l'argent comptant et pour le grand avantage de leur commerce. Les marchands de gros eux-mêmes en bénéficieraient, parce qu'ils seraient mieux payés et sujets à moins de pertes.

".... Si cette question était prise en considération par ceux qui sont autorisés à le faire, il faudrait qu'elle fût dégagée de toute considération politique, parce que la passion politique fait bien souvent perdre de vue les véritables intérêts du pays."

LES ÉCOLES DES ARTS ET MÉTIERS.

(Du *Moniteur du Commerce*)

Les moyens employés dans ces écoles sont-ils suffisants et répondent-ils à tous les besoins ?

Pour pouvoir donner à nos ouvriers l'éducation que nécessite les perfectionnements de l'industrie, et pour en faire profiter tous ceux qui la demandent, deux conditions sont absolument nécessaires.

D'abord des allocations en argent assez importantes pour subvenir aux frais généraux, pour payer les professeurs, pour acquérir les objets divers nécessaires à l'enseignement : modèles en plâtre, dessins, outils, bois, matériaux, pour les métiers, etc.

Secondement, des locaux bien installés, et suffisamment grands pour y recevoir tous les élèves qui se présentent.

Les écoles des Arts et Métiers de notre province se trouvent-elles dans ces conditions ?

Malheureusement non.

Il suffit pour s'en convaincre de considérer le chiffre si minime des allocations qui viennent d'être réparties entre les dix écoles que nous avons déjà nommées.

Ce chiffre est seulement de \$6,650.

Il est réparti de la manière suivante :

Montréal.....	\$ 3,000
Québec.....	1,000
Lévis.....	500
Sorel.....	250
Saint-Jérôme.....	250
Saint-Hyacinthe.....	200

ment, taxes, gaz, impressions, annonces, gardiens, etc., la somme de \$1,320. C'est avec ce qui reste—la somme insignifiante de \$2,924—qu'on doit subvenir aux dépenses des onze cours donnés à l'école, c'est-à-dire payer les professeurs et acheter les outils, les plâtres, les peintures, etc., nécessaires à l'enseignement.

De plus, la maison où se donnent les cours est si peu vaste qu'il y a place seulement pour environ 400 élèves. Et comme, vu l'exiguïté des allocations, il est impossible de s'installer dans des locaux plus spacieux, on est obligé de refuser tous les ans un grand nombre d'élèves.

De cet exposé, il ressort que nos écoles des Arts et Métiers ne peuvent donner à nos ouvriers l'éducation qu'ils en attendent : leurs moyens étant insuffisants, et de plus que seulement un petit nombre d'ouvriers bénéficient de cette éducation.

Et cela parce que les sommes allouées par le gouvernement sont beaucoup trop faibles.

En présence de cet état de choses si préjudiciable au développement et au progrès de notre industrie—car de l'éducation de l'ouvrier dépend le plus ou moins de perfection de l'industrie—n'est-il pas du devoir des grands industriels, des grands commerçants de s'occuper de nos écoles des Arts et Métiers.

Pourquoi laisser toujours tout faire au gouvernement ? Pourquoi ne pas substituer l'initiative privée à l'action forcément lente et parcimonieuse du pouvoir.

Nos industriels, nos commerçants sont les premiers intéressés à ce que les écoles donnent l'éducation la plus complète possible aux ouvriers, et la donnent à tous ceux qui la demandent.

Qu'ils fassent donc le nécessaire pour atteindre ce but d'une importance capitale. Afin d'arriver plus vite et d'utiliser fructueusement les efforts particuliers, nous demandons à nos chambres de commerce de prendre en main cette question.

Qu'elles se concertent, qu'elles étudient les moyens les plus rapides, qu'elles ouvrent des souscriptions dans le but de venir en aide aux écoles des Arts et Métiers.

Dans un temps très court, nous en sommes certains, elles auront obtenu des sommes assez considérables pour augmenter et améliorer l'enseignement de ces écoles et pour que tous les élèves qui se présenteront puissent être admis.

Malheureusement quelques patrons ne comprennent pas, ou ne veulent pas comprendre, le grand intérêt qu'ils ont à employer des ouvriers instruits et habiles, afin

que leur industrie se perfectionne.

Se reposant sur la protection, ils s'en tiennent toujours à leurs anciens procédés de fabrication, et ne cherchent pas à améliorer leurs produits. Ils se vendront tout de même, pensent-ils, parce que, s'ils sont de moins bonne qualité, s'ils ont moins d'élégance et de fini que leurs similaires, veus de l'étranger, ils coûtent meilleur marché.

Ceux qui raisonnent ainsi—heureusement c'est le petit nombre aujourd'hui—n'ont nul souci du plus ou moins d'éducation de leurs ouvriers.

Les chambres de commerce n'auront pas à compter sur ces patrons pour aider nos écoles des Arts et Métiers, à moins qu'elles ne parviennent à leur faire comprendre le tort qu'ils font à la protection qui les enrichit et le préjudice qu'ils causent à l'industrie de notre province dont, par leur manière d'agir, ils retardent les développements et l'amélioration.

Ce ne sera pas la partie la moins ardue de la tâche des chambres de commerce ; mais si elles réussissent, elles auront rendu un grand service à nos industries.

ÇA ET LÀ

M. Jules Roche, ministre du commerce en France se propose de faire une enquête très sérieuse sur la situation du travail et des ouvriers en France, il a l'intention de pousser ses recherches de manière à faire porter son enquête sur tout ce qui a directement trait à l'avenir des classes ouvrières.

Les sujets qu'il se propose d'étudier comprennent les questions de salaires, d'heures de travail par jour, des causes et des secours en cas d'accidents, des dangers auxquels sont exposés les ouvriers à contracter des maladies, tant au point de vue de la nature et des effets de leurs différentes occupations que des conditions d'existence qui les entourent et influent sur leur santé, telles que la nourriture, l'écoulement des eaux et toutes les choses qui ont rapport à la salubrité.

ticut ont tenu leur cinquième convention ou congrès annuel à Danielsonville. L'un des premiers actes de la convention a été de demander la bénédiction de Mgr McMahon, évêque de Hartford. On a discuté ensuite la question de *naturalisation*. Si les Canadiens-français se faisaient naturaliser, ils tiendraient bientôt la *balance du pouvoir* aux élections dans la Nouvelle-Angleterre, dit M. Dubuque. La convention a aussi traité la question brûlante des "moyens à prendre pour obtenir qu'on enseigne le français à l'égal de l'anglais dans les écoles paroissiales." A propos de cette question, deux délégués, M. l'abbé Dunn et M. l'abbé Cartier, ont déclaré que Mgr de Hartford est tout à fait sympathique à la cause canadienne-française et comprend que, pour conserver sa foi, le Canadien-français doit conserver sa langue.

Le bon sens des ouvriers va finalement l'emporter sur l'esprit turbulent des meneurs de grève. Les employés du chemin de fer du New-York Central refusent par milliers de se soumettre aux ordres des chefs de leur association. Ils prétendent qu'ils sont bien traités et qu'il y aurait, par conséquent, ingratitude de leur part de se tourner contre leurs patrons.

Cette détermination fait honneur aux ouvriers et leur gagnera bien des sympathies précieuses.

De tout temps, le libéralisme belge a poursuivi l'enseignement chrétien de sa haine et de ses calomnies. A Tournai, notamment, un journal impie reprochait aux Frères de n'enseigner que des superstitions, de ne pas avoir de diplômes, de n'offrir aucune garantie d'instruction.

Un concours a eu lieu, il y a quelques jours, entre les élèves des écoles primaires du canton de Tournai : les élèves des Frères y ont emporté les huit premiers prix.

prise si grandiose, l'extension de la sainte foi dans les âmes. Tous les faits, toutes les circonstances de la célèbre découverte prouvent cette vérité. Colomb et ses compagnons communièrent avant de partir pour leur magnifique expédition. A la première terre découverte ils donnèrent le nom de *San Salvador*. La manière de prendre possession de la terre fut d'y planter la croix.

Mardi prochain, 2 septembre, aura lieu à Montréal l'ouverture de la grande convention canadienne de la *Catholic Mutual Benefit Association*. La séance d'inauguration sera tenue au Cabinet de Lecture Paroissial. Une grand'messe à laquelle assisteront tous les délégués, sera célébrée à l'église St-Patrice, préludant à l'ouverture de cette belle et catholique convention. Le maire suppléant de Montréal, M. Hurteau a accepté l'invitation qu'on lui a faite d'y assister.

Les municipalités de Saint-Louis du Mile-End et du Côteau Saint-Louis demandent leur annexion à la cité de Montréal.

D'après les statistiques de la Maternité des Sœurs de la Miséricorde, à Montréal, il y a eu du 1er mai au 31 décembre 1889, 151 décès d'enfants naturels. Sur ce nombre, 59 étaient de Montréal, 49 de diverses parties de la province de Québec ; 43 de l'étranger et 3 de naissance inconnue.

Cinquante-deux sont morts au-dessous de 15 jours ; 53 au-dessous d'un mois ; 41 au-dessous de deux mois ; 2 au-dessous de 3 mois.

La 61e session de la grand'loge des orangistes du Canada s'est ouverte mercredi dernier à St-Jean, Nouveau-Brunswick. D'après le rapport du grand secrétaire Keyes, il y a 911 loges orangistes à Ontario, 72 au Nouveau-Brunswick, 41 à la Nouvelle-Ecosse, 63 au Manitoba,

tivateurs canadiens a profiter de cet avantage.

De 1885 à 1889, il y a eu 9,394 grèves dans l'Etat de New-York ; 5,866 ne réussirent pas.

Le total des faillites aux Etats-Unis, depuis le premier janvier jusqu'à la fin de juillet, est de 6,503.

On a expérimenté à New-York un nouveau chemin de fer dont les wagons n'ont qu'une roue, comme les vélocipèdes. L'expérience, a paraît-il, parfaitement réussi, deux milles ayant été parcourus en une minute. La locomotive est construite sur le même principe et l'on prétend que l'on pourrait faire circuler sur les deux rails des chemins de fer actuels, deux trains marchant en sens inverse, les wagons étant très étroits et couvrant moins de la moitié de la voie. L'inventeur Bayntow prétend pouvoir atteindre une vitesse de 100 milles à l'heure, et assure que son invention révolutionnera les chemins de fer actuels, surtout pour le transport des passagers. Des roues sont attachées de chaque côté des wagons pour les empêcher de se renverser et roulent, lorsque leur service est nécessaire, sur des traverses en bois.

LIVRES ET REVUES

RECUEIL DE DEVOIRS.—Sous ce titre M. B. Lippens, si favorablement connu du monde pédagogique, vient de publier un ouvrage dont le but principal est de faciliter au personnel enseignant la tâche de se conformer au nouveau programme d'études adopté par le comité catholique du conseil de l'Instruction publique. C'est un recueil destiné aux écoles élémentaires, aux écoles modèles et aux écoles d'adultes, et les maîtres pourront avec beaucoup d'avantage l'utiliser comme questionnaire pour les examens écrits. En vente chez M. J.-A.

manière à faire porter son enquête sur tout ce qui a directement trait téré au bien être des classes ouvrières.

Les sujets qu'il se propose d'étudier comprennent les questions de salaires, d'heures de travail par jour, des causes et des secours en cas d'accidents, des dangers auxquels sont exposés les ouvriers à contracter des maladies, tant au point de vue de la nature et des effets de leurs différentes occupations que des conditions d'existence qui les entourent et influent sur leur santé, telles que la nourriture, l'écoulement des eaux et toutes les choses qui ont rapport à la salubrité.

Des listes de toutes les questions qu'il a décidé d'étudier seront envoyées aux principaux fabricants et maîtres d'établissements ; ceux-ci seront invités à prêter attention à ce que l'on réponde à toutes les questions de la manière la plus exacte, de sorte que le gouvernement puisse parfaitement réussir à mener à bien cette enquête.

En dehors des sujets ci-dessus mentionnés, l'enquête s'occupera aussi des maisons où vivent les ouvriers, de leur état et de leur nature, ainsi que des vêtements et de leur influence sur la santé. On fera également des recherches sur les institutions qui ont été fondées dans les différentes parties de la France pour venir en aide aux ouvriers, lorsqu'ils sont dans le besoin ou sans travail pour n'importe quel motif.

Le bureau de statistiques du ministère du commerce dressera en tableaux synoptiques les résultats de l'enquête de M. Jules Roche. On demandera à la chambre des députés le vote d'un crédit de 400,000 francs pour payer les frais de ce travail.

Le 19 et le 20 août, les Canadiens-français de l'Etat du Connec-

par conséquent, ingratitude de leur part de se tourner contre leurs patrons.

Cette détermination fait honneur aux ouvriers et leur gagnera bien des sympathies précieuses.

De tout temps, le libéralisme belge a poursuivi l'enseignement chrétien de sa haine et de ses calomnies. A Tournai, notamment, un journal impie reprochait aux Frères de n'enseigner que des superstitions, de ne pas avoir de diplômes, de n'offrir aucune garantie d'instruction.

Un concours a eu lieu, il y a quelques jours, entre les élèves des écoles primaires du canton de Tournai : les élèves des Frères y ont emporté les huit premiers prix.

Ajoutons qu'à chaque concours des succès semblables viennent couronner l'enseignement des *ignorantins*.

L'un des hommes les plus éminents de l'Amérique, M. le chanoine Matovelle, sénateur de l'Équateur, demande à la *Fédération internationale du Sacré Cœur* de prendre l'initiative de provoquer, dans le monde catholique tout entier, une commémoration générale et splendide du *Quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique*.

Aucune association catholique, a ma connaissance, dit-il, n'a jusqu'à présent pensé à célébrer une si belle fête, mais je sais pertinemment que les loges maçonniques du monde entier se préparent depuis deux ans déjà, à fêter ce centenaire, comme s'il s'agissait d'un événement qui leur appartient d'une façon quelconque. Ne serait-ce pas une grande honte pour les catholiques de voir les loges célébrer, par des *fêtes internationales*, ce centenaire, sans qu'aucune association catholique, en Europe, cherche à faire resplendir cette gloire de l'Église ?

La découverte de l'Amérique est un des faits les plus glorieux de l'Église, et par cela même de l'histoire du règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur le monde. Colomb et les rois catholiques avaient surtout en vue, dans cette entre-

Montréal, il y a eu du 1er mai au 31 décembre 1889, 151 décès d'enfants naturels. Sur ce nombre, 59 étaient de Montréal, 49 de diverses parties de la province de Québec ; 43 de l'étranger et 3 de naissance inconnue.

Cinquante-deux sont morts au-dessous de 15 jours ; 53 au-dessous d'un mois ; 41 au-dessous de deux mois ; 2 au-dessous de 3 mois.

La 61e session de la grand'loge des orangistes du Canada s'est ouverte mercredi dernier à St-Jean, Nouveau-Brunswick. D'après le rapport du grand secrétaire Keyes, il y a 911 loges orangistes à Ontario, 72 au Nouveau-Brunswick, 41 à la Nouvelle-Ecosse, 63 au Manitoba, 60 à Québec, 52 à Terre-neuve, 27 à l'Île du Prince-Edouard, et 17 à la Colombie Anglaise.

Des capitalistes d'Angleterre viennent de faire l'acquisition de la mine de charbon dite Joggins à la Nouvelle-Ecosse. Ils l'ont payée \$230,000. La mine comprend quatre milles carrés de terrain houiller et mille arpents de terre boisée. Le puits a atteint une profondeur de 1,900 pieds sur un plan incliné, ou 600 pieds perpendiculairement. Le produit de la mine l'année dernière a été de 45,000 tonnes. Ce rendement est susceptible d'une grande augmentation.

La ferme expérimentale d'Ottawa publie fréquemment, à peu près tous les mois, des bulletins remplis de renseignements très utiles pour les cultivateurs. Ces bulletins traitent de toutes les questions d'actualité pour ceux qui se livrent à la noble profession de l'agriculture et forment une mine de renseignements dont on ne saurait exagérer l'importance et l'utilité. Grâce à la libéralité du gouvernement d'Ottawa, ces publications sont répandues gratuitement aux frais de l'Etat : il suffit d'en faire la demande, en indiquant si on les veut en langue anglaise ou en langue française, car elles sont imprimées dans les deux langues. Nous invitons fortement nos cul-

LIVRES ET REVUES

RECUEIL DE DEVOIRS.— Sous ce titre M. B. Lippens, si favorablement connu du monde pédagogique, vient de publier un ouvrage dont le but principal est de faciliter au personnel enseignant la tâche de se conformer au nouveau programme d'études adopté par le comité catholique du conseil de l'Instruction publique. C'est un recueil destiné aux écoles élémentaires, aux écoles modèles et aux écoles d'adultes, et les maîtres pourront avec beaucoup d'avantage l'utiliser comme questionnaire pour les examens écrits. En vente chez M. J.-A. Langlais, libraire-éditeur, Québec.

ANNUAIRE DU COLLÈGE DE SAINTE-ANNE DE LA POCATIÈRE.— Nous avons reçu le numéro 3 de cet annuaire, qui comprend les statistiques du collège pour l'année académique 1889-90, et plusieurs écrits très bien faits et fort intéressants.

L'enseignement religieux tient le premier rang dans l'éducation des jeunes gens qui fréquentent le collège de Sainte-Anne de la Pocatière. Quant au cours d'études, l'annuaire en expose le programme suivant :

Le cours d'études se divise en deux sections : le *Cours Classique* et le *Cours Commercial* ou *Anglais*.

Le *Cours Classique* embrasse les cours de sciences, de philosophie, de littérature, d'histoire, de latin et de grec, tels qu'ils sont donnés dans les autres collèges et séminaires de cette province. Il est de six ans.

Le *Cours Commercial* comprend les grammaires française et anglaise, l'arithmétique, la géographie, l'histoire sainte, des cours de lecture et de calligraphie, le dessin linéaire, le toisé, des exercices élémentaires de narration et de correspondance, la tenue des livres (en partie simple et en partie double, en anglais), droit commercial, correspondance commerciale, échange, affaires de banques, commissions télégraphiques (conditions spéciales), etc., etc. Ce cours est de quatre ans.

On a établi deux sociétés littéraires qui sont de puissants moyens d'émulation. La Société "St-Thomas d'Aquin" est pour les élèves du *Cours Classique*, et la Société "St-Louis de Gonzague" pour ceux du *Cours Commercial*.

LE XXÈME SIÈCLE.—Voilà le titre d'une revue d'études sociales publiée par des membres de "L'Association catholique de la jeunesse française" en Provence. Les bureaux du *XX^{ème} Siècle* sont situés 39, rue Sainte, Marseille, France. Le numéro-programme a été publié en avril 1890. Le prix de l'abonnement annuel est de 10 francs.

Cette jeune Revue est inaugurée sous la forme interrogative qui.—disent les rédacteurs,—de Platon jusqu'au Catéchisme, passa toujours pour le bon génie de la persuasion. Nous commençons dès aujourd'hui à publier la reproduction du numéro-programme.

LE REPOS DU DIMANCHE.—Le repos du dimanche commence à occuper l'attention d'un plus grand nombre d'esprits en France. Portant ce titre, un bulletin catholique mensuel a commencé sa publication périodique au mois de mars der. or. en France. Administration et rédaction: rue de Grenelle, 35, Paris. Prix de l'abonnement: UN franc par an.

"Les graves et délicates questions touchant au repos du septième jour y seront étudiées au triple point de vue religieux, économique et social. On y exposera toute la portée du commandement divin et on y indiquera en même temps les réformes pratiques permettant d'atténuer le mal dans des circonstances données."

Son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris, a approuvé, en termes des plus sympathiques, la publication du bulletin *Le repos du Dimanche* dont MM. Chesnelong et Keller sont les fondateurs.

BULLETIN DE LA LIGUE POPULAIRE POUR LE REPOS DU DIMANCHE EN FRANCE.—Le siège de la ligue est au No 174, boulevard Saint-Germain, Paris. Son Bulletin paraît au moins une fois par

tables, tous les concours dont l'accord est nécessaire pour atteindre le but aussi chrétien que philanthropique poursuivi par la Ligue."

LE TAUX DES SALAIRES

(De L'Union Economique, France)

Les ouvriers de l'industrie agissent ordinairement, quand ils réclament une augmentation de salaires, comme si le mauvais vouloir de leurs employeurs était le SEUL obstacle à la réalisation de leurs désirs. *Ils ne tiennent pas compte de la situation du marché relativement aux produits de leur industrie.* Les ouvriers parqueteurs de Paris, par exemple, viennent de décider une grève générale, à partir du 15 juillet, parce que leurs patrons ont cessé depuis plus ou moins longtemps de leur accorder le bénéfice d'un tarif adopté en 1881 et qui leur assurait, en travaillant aux pièces, jusqu'à 8 frs par jour. Ils ne paraissent pas comprendre que la situation est bien changée depuis 1881, époque où une spéculation maladroite entreprenait tout à la fois, dans divers quartiers de Paris, des constructions nombreuses de maisons de luxe, ce qui a déterminé la ruine de plusieurs sociétés et créé une crise dont la baisse des loyers de cette catégorie a été la suite première, l'arrêt des constructions riches, la conséquence seconde et fatale.

Nous trouvons dans *l'Engineer*, de Londres, du 4 juillet dernier, des renseignements relatifs à l'état des constructions navales en Angleterre, qui révèlent une crise analogue dans cette industrie.

Pendant les six derniers mois, les constructions neuves faites dans les seuls chantiers de la Clyde se sont élevées à 177,000 tonnes. Il faut remonter jusqu'au premier semestre de 1883 pour retrouver un total aussi considérable: mais les marchés actuellement en cours d'exécution ne se rapportent plus qu'à 150,000 tonnes, contre 300,000 tonnes à la même époque de l'an dernier. Dans

pas encore amorti. Ce qui serait à désirer dans l'intérêt des uns serait une cause de ruine pour les autres.

Voilà dans quelles conditions nous sommes tous obligés de travailler, sur cette terre; cet exemple, tiré de la réduction de l'industrie des constructions navales, est plus ou moins applicable à toutes les autres. *Il n'y a pas d'intelligence humaine capable de prévoir les révolutions économiques qui peuvent survenir à brève échéance.* Autrefois, sous le régime des corporations privilégiées et fermées, toute innovation était condamnée d'avance, et, cependant, il arrivait bien un moment où le progrès s'imposait par la force des choses: la révolution économique, retardée, s'accomplissait; mais une partie considérable des avantages qu'elle devait produire était perdue.

A la suite de quelques souffrances passagères, aujourd'hui, sous le régime de la liberté, le bien être général augmente, et les hommes dont le génie et le travail habile déterminent cette marche en avant, sont justement considérés comme des bienfaiteurs de l'humanité. Nous devons donc nous organiser de manière que les révolutions économiques inévitables produisent le moins de souffrances possible: or, pour cela, il faut que tous les travailleurs soient bien convaincus de l'inefficacité des mesures prises *ad irato* et qu'ils doivent se résigner à faire, au besoin, l'apprentissage d'une autre profession. Elle pourra être moins pénible et plus rémunératrice que l'ancienne, ce sera la récompense de leurs peines.

Au moment où nous écrivons ces lignes, on nous apprend que M. Giffard, de Saint-Etienne, vient d'inventer un nouveau fusil dans lequel la poudre serait remplacée comme force motrice par la détente d'un gaz liquéfié. Sans parler des conséquences possibles de cette invention pour les choses de la guerre, voilà toute l'industrie de l'armurerie de chasse révolutionnée; celle de la fabrication des poudres menacée de suppression. Tous ces exemples devraient éclairer

LE "SUN"

Compagnie d'Assurance sur la Vie,
du Canada

BUREAU PRINCIPAL

164 Rue St Jacques, Montréal.

M. LOUIS TESSIER,

GÉRANT A QUÉBEC.

67 RUE ST-PIERRE, QUÉBEC.

—: 000:—

Le "SUN" est la seule Compagnie qui émet des polices absolument **sans conditions**. Elle paie les réclamations promptement **sans attendre 60 ou 90 jours**.

Aucune personne ne doit s'assurer à une Compagnie qui émet une police remplie de conditions et restrictions.

Toute personne doit lire sa police attentivement avant de l'accepter et de payer la prime, car dans quelques cas **déception est pratiquée**.

Assurez-vous au "SUN," car cette Compagnie vous émanera une police dans laquelle **il n'y aura aucune restriction vexatoire** en cas de SUICIDE, EMEUTE, GUERRE, DUEL, FELONIE, VOYAGE, CHANGEMENT D'OCCUPATION ET TRANSPORT DE POLICE, comme il s'en trouve dans les polices des autres Compagnies.

Le "SUN" a réalisé par ses Prêts et Placements depuis trois ans un intérêt d'une moyenne de **sept pour cent (7%)** étant le **taux le plus élevé** acquis par les Compagnies d'Assurance sur la Vie faisant affaires au Canada.

ROBERTSON MACAULAY, Ecr.

Président et Directeur-Gérant.

12 juillet 1890

PELERINAGE

A

Sainte-Anne de Beaupré

De l'Association de Secours Mutuel,

C. M. B. A.

AURA LIEU

DIMANCHE, 31 AOUT

35, Paris. PRIX de l'abonnement : 25 franc par an.

“ Les graves et délicates questions touchant au repos du septième jour y seront étudiées au triple point de vue religieux, économique et social. On y exposera toute la portée du commandement divin et on y indiquera en même temps les réformes pratiques permettant d'atténuer le mal dans des circonstances données.”

Son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris, a approuvé, en termes des plus sympathiques, la publication du bulletin *Le repos du Dimanche* dont MM. Chesnelong et Keller sont les fondateurs.

BULLETIN DE LA LIGUE POPULAIRE POUR LE REPOS DU DIMANCHE EN FRANCE. — Le siège de la ligue est au No 174, boulevard Saint-Germain, Paris. Son Bulletin paraît au moins une fois par trimestre, et est envoyé *gratis* aux membres de la Ligue. Mais il faut payer une cotisation pour devenir membre de la Ligue. Le minimum de la cotisation est de 1 fr. pour les simples membres ; 10 fr. pour les membres donateurs ; 100 fr. (une fois payés) pour les membres fondateurs.

“ Dans une récente lettre pastorale, Mgr l'évêque de Tarentaise parle comme il suit sur le Congrès international du repos hebdomadaire et sur la Ligue pour le repos du dimanche :

Le congrès international du repos hebdomadaire a eu comme résultat de démontrer la nécessité d'un jour de repos par semaine, ainsi que l'impossibilité de choisir pour ce repos un autre jour que le dimanche. En outre, il a réuni sur ce terrain les convictions et les vœux de personnes ayant des croyances religieuses, des opinions politiques et des positions sociales très différentes.

De là est sortie l'idée d'une ligue ayant pour but de procurer à tous la liberté de se reposer le dimanche, mais sans y contraindre personne. Nous souhaitons vivement la diffusion et le succès de cette ligue. Véritable croisade en faveur des classes ouvrières, à qui elle assurera une des libertés les plus précieuses et les plus fécondes, non pas seulement pour les intérêts supérieurs de la religion, mais encore pour les intérêts, pour le développement normal de la vie physique, intellectuelle et morale, pour la vie de famille, pour la paix sociale et la prospérité de la patrie. Honneur et reconnaissance aux hommes intelligents et dévoués, qui ont eu l'initiative de cette grande et salutaire entreprise.

“ La Ligue populaire est profondément reconnaissante à Mgr Bouvier, ainsi qu'à NN. SS. les évêques de Mende et de Saint-Flour qui ont bien voulu figurer sur notre seconde liste de souscription, d'aussi précieuses adhésions. Elles sont pour notre œuvre un grand encouragement et lui prouvent l'excellence du terrain neutre choisi par ses fondateurs, puisque sur ce terrain peuvent se rencontrer, et se rencontrent en fait, toutes les convictions respec-

déterminé la ruine de plusieurs sociétés et créé une crise dont la baisse des loyers de cette catégorie a été la suite première, l'arrêt des constructions riches, la conséquence seconde et fatale.

Nous trouvons dans l'*Engineer*, de Londres, du 4 juillet dernier, des renseignements relatifs à l'état des constructions navales en Angleterre, qui révèlent une crise analogue dans cette industrie.

Pendant les six derniers mois, les constructions neuves faites dans les seuls chantiers de la Clyde se sont élevées à 177,000 tonnes. Il faut remonter jusqu'au premier semestre de 1883 pour retrouver un total aussi considérable ; mais les marchés actuellement en cours d'exécution ne se rapportent plus qu'à 150,000 tonnes, contre 300,000 tonnes à la même époque de l'an dernier. Dans le Forth, la situation est plus mauvaise encore : à Greenock, plusieurs chantiers ont congédié leurs ouvriers. *The Fairfield Company* a imposé à tout son personnel une réduction de 10 % sur les salaires.

Après 1883, il y avait eu un assez long temps d'arrêt dans les constructions navales, parce qu'il y avait plus de navires à flot, chez les diverses puissances maritimes, qu'il n'était nécessaire pour les besoins du commerce du monde entier. Les progrès accomplis pendant ce temps dans l'architecture navale ayant fourni les moyens de naviguer plus économiquement et cependant plus vite, les vieux navires se sont vu remplacer par des neufs, et la construction de ces derniers a fini par être poussée avec tant d'ardeur, pendant ces dernières années, que le prix des matières premières s'est élevé considérablement, les salaires également. Maintenant, la situation paraît plus grave qu'en 1884 : il y a abondance de navires des nouveaux types ; les armateurs attendent et réfléchissent. Aux prix actuels des matières premières, ce serait une grande imprudence que de faire construire des navires qui n'auraient pas un avantage marqué sur ceux actuellement à flot. D'un autre côté, une invention nouvelle en déterminant la construction de navires perfectionnés, entraînerait la condamnation d'autres navires qui ne sont pas encore usés, et dont le coût n'est

mevitablement promettent le moins de souffrances possible ; or, pour cela, il faut que tous les travailleurs soient bien convaincus de l'inefficacité des mesures prises *ab irato* et qu'ils doivent se résigner à faire, au besoin, l'apprentissage d'une autre profession. Elle pourra être moins pénible et plus rémunératrice que l'ancienne, ce sera la récompense de leurs peines.

Au moment où nous écrivons ces lignes, on nous apprend que M. Giffard, de Saint-Etienne, vient d'inventer un nouveau fusil dans lequel la poudre serait remplacée comme force motrice par la détente d'un gaz liquéfié. Sans parler des conséquences possibles de cette invention pour les choses de la guerre, voilà toute l'industrie de l'armurerie de chasse révolutionnée ; celle de la fabrication des poudres menacée de suppression. Tous ces exemples devraient éclairer ceux qui croient qu'il suffit de se concerter entre ouvriers d'une profession quelconque pour obtenir un accroissement durable de salaires.

H. G.

Abonnez-vous à L'ASSOCIATION, journal ami des classes ouvrières.

PÈLERINAGE

Imitant l'exemple déjà donné par tant d'autres excellentes associations catholiques, les membres québécois de la *Catholic Mutual Benefit Association* (C. M. B. A.) iront, demain, à leur tour, présenter leurs hommages à la vénérée thaumaturge nationale, à la bonne sainte Anne de Beaupré. Rien ne recommande mieux l'esprit qui anime ces associations, que ces manifestations publiques et solennelles de leur foi religieuse.

Les billets de transport par chemin de fer, pour les pèlerins, sont en vente *seulement* au bureau de l'agent, M. J.-S. Belleau, coin des rues du Pont et St-Joseph. Les pèlerins peuvent partir ce soir même pour ne revenir que mardi midi, sans charge extra. Voir l'annonce.

Le “SUN” a réalisé par ses Prêts et Placements depuis trois ans un intérêt d'une moyenne de sept pour cent (7 %) étant le taux le plus élevé acquis par les Compagnies d'Assurance sur la Vie faisant affaires au Canada.

ROBERTSON MACAULAY, Ecr.

Président et Directeur-Gérant.

12 juillet 1890

PELERINAGE

A

Sainte-Anne de Beaupré

De l'Association de Secours Mutuel,

C. M. B. A.

AURA LIEU

DIMANCHE, 31 AOUT

PAR LE CHEMIN DE FER



QUÉBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX

Le départ de Hedleyville aura lieu à 7 h. 35 du matin.

Les billets sont bons pour partir par le train de samedi soir, à 6 heures 30, ou 6 h. et 7 h. 35 dimanche matin, et revenir par n'importe quel train jusqu'à mardi midi.

La vente des billets commencera samedi midi au bureau du sousigné seulement.

Prix aller et retour 50 centins. Enfants moitié prix.

J. S. BELLEAU,

Coin des rues Saint-Joseph et du Pont, Saint-Roch.

FRANK PENNEE

119 RUE ST-PIERRE

Agent et Inspecteur,
pour Québec et le District de
Québec, de la

Canada Life Assurance Company

ET DE LA

Manufacturers' Accident Insurance Co

5 juillet 1890. 1a

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS

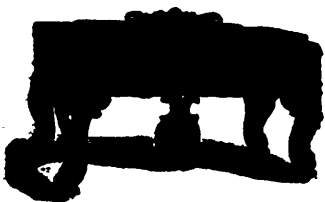
D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

(DE FRANCE, D'ALLEMAGNE ET DES ETATS-UNIS)

— AUSSI —

D'INSTRUMENTS de Fabrique CANADIENNE

TELS QUE LES CÉLÈBRES PIANOS



Heintzman & Cie, (Le favori des Artistes.)

Wm. Bell & Cie.,

Dominion & Cie.,

Mason & Risch.,

Scheidmayer & Cie. Etc.

COUCHETTES EN FER,
PAILLASSES A RESSORTS,

MATELAS EN LAINE,

COFFRES DE SURETÉ,

VITRINES DE COMPTOIRS,

MACHINES A TORDRE

— AINSI QUE LES HARMONIUMS

Wm. Bell et Cie.,

Dominion et Cie.,

Thomas et Cie.,

Scheidmayer et Cie., Etc.

Une visite à notre établissement pourra convaincre les plus incrédules qu'il est inutile d'aller à Montréal ou ailleurs, au détriment de la prospérité commerciale de notre ville, pour faire l'acquisition d'un PIANO, ou d'un HARMONIUM de PREMIÈRE CLASSE.

Nos pianos HEINTZMAN & Cie, ne sont surpassés par aucun autre instrument.

La maison HEINTZMAN & Cie, a 38 années d'expérience dans la fabrication de pianos sur ce continent.

Le chef de cette importante maison a fabriqué avec succès PENDANT PLUSIEURS ANNÉES des instruments en ALLEMAGNE, avant de venir

UNE FETE INTIME

(De l'Électeur)

Une charmante petite fête intime a eu lieu vendredi soir de la semaine dernière, à l'élégante villa de l'honorable Charles Langelier, au Bout-de-l'Île.

Quelques intimes de passage à l'Île ont profité de l'occasion du trente-huitième anniversaire de sa naissance pour aller le surprendre chez lui, lui faire part de leurs sentiments à son égard, et lui offrir des témoignages d'estime, sous forme de cadeaux.

Parmi les personnes présentes on remarquait l'honorable M. Mercier, l'honorable M. Shehyn, l'honorable M. Robidoux, l'honorable M. Boyer, l'honorable François Langelier, M. P., MM. P. A. Choquette, M. P., F. X. Lemieux, M. P. P., Jules Tessier, M. P. P., M. J. C. Langelier, Dr A. Vallée, Jos. Boivin, sous-secrétaire provincial, Frank Pennée, L. J. Cannon, avocat d'Arthabaskaville, Jos. Allaire, N. P., L. Stein, P. B. Dumoulin, caissier de la Banque du Peuple, Dr Delagrave, C. Lavoie, N. Lavoie, Dr Belleau et Ernest Pacaud.

En arrivant, on lui a présenté l'adresse suivante qui a été lue par M. Ernest Pacaud :

A l'honorable CHARLES LANGELIER,

Secrétaire de la province.

Cher ami,

Notre vieille amitié nous a fait deviner un grand secret, que vous cherchiez en vain à nous tenir caché : ne n'iez pas ! vous comptez aujourd'hui trente-huit ans bien sonnés.

C'est aujourd'hui une minute solennelle que celle qui marque chaque anniversaire de notre pauvre existence ; c'est un nouveau cheveu blanc que le temps nous attache au front. Cependant, bien que ce soit toujours un désagrément de vieillir et qu'il ne soit pas bien de se réjouir du malheur d'autrui, nous venons impitoyablement, nous vos vieux amis, vous serrer la main et vous féliciter sur vos trente-huit ans.

C'est qu'il ne s'agit pas ici d'un banal anniversaire de naissance. Vos trente-huit ans, cher ami, ne sont pas ceux de tout le monde. Quand on a, comme vous fourni à cet âge une aussi brillante carrière que la vôtre, gagné à la pointe de l'épée, pour la troisième fois depuis les élections générales de 1878, les suffrages d'un beau comté comme celui de Montmorency, et mérité une aussi grande marque de confiance et de sympathie que celle dont on vous honorerait récemment en vous appelant à prendre part à la direction des affaires, eh bien..... que votre modestie ne s'en afflige pas..... ce sont là des marques de supériorité, qui commandent l'admiration. Comment voulez-vous donc que vos intimes et dévoués amis ne saisissent pas l'occasion de votre anniversaire pour venir vous dire tout haut ce que tant d'autres pensent tout bas de vous ? Laissez-nous donc vous féliciter amicalement, franchement, et vous offrir, avec l'expression de nos bons sentiments, quelque léger cadeau qui vous rappelle plus tard cette date importante de notre vie.

Il y a d'ailleurs ici plus qu'une considération personnelle. Ce qui est récompensé dans votre personne, c'est avant

en présence de votre épouse, cette compagne si dévouée, si bien faite pour vous comprendre, à laquelle revient sans doute, par la sagesse de son conseil, par son empressement à vous encourager dans les sombres moments, une bonne part de vos succès. Faites-vous notre interprète auprès d'elle ; dites-lui que vos vieux amis vous réunissent tous deux dans leurs vœux de bonheur et de longue vie.

Québec, 22 août 1890.

HONORÉ MERCIER,

JOS. SHEHYN,

J. E. ROBIDOUX,

ARTHUR BOYER,

FRA. LANGELIER,

P. A. CHOQUETTE,

JULES TESSIER,

F. X. LEMIEUX,

JOS. BOIVIN,

L. J. CANNON,

CHAS. FITZPATRICK,

J. C. LANGELIER,

DR A. VALLÉE,

FRANK PENNÉE,

N. LAVOIE,

L. STEIN,

C. LAVOIE,

JOS. ALLAIRE,

P. B. DUMOULIN,

DR A. DELAGRAVE,

DR BELLEAU,

ERNEST PACAUD.

Cette adresse était accompagnée de cadeaux : deux statues sur piédestaux, une montre et une chaîne d'or et deux candélabres de bronze.

Notre ami tout ému de ce témoignage d'estime, a répondu avec honneur et à propos, et on s'est séparé après avoir passé une soirée des plus agréables, avoir goûté l'hospitalité bien connue de l'honorable M. Langelier et de madame Langelier.

LE BILL MACKINLEY

D'accord avec le *Moniteur du Commerce*, nous croyons qu'il est d'actualité de donner à notre commerce le texte du deuxième projet de loi Mackinley actuellement devant le Congrès Américain. Ce projet de loi qui, s'il est finalement adopté par les Etats-Unis, affectera leurs relations de commerce avec l'étranger, nous intéresse plus immédiatement que les autres nations.

Comme ce projet est long, nous n'en donnerons qu'une partie aujourd'hui, pour le continuer dans un prochain

COUCHETTES EN FER,
 PAILLASSES A RESSORTS,
 MATELAS EN LAINE,
 COFFRES DE SURETÉ,
 - VITRINES DE COMPTOIRS,
 MACHINES A TORDRE

— AINSI QUE LES HARMONIUMS

Wm. Bell et Cie.,
 Dominion et Cie.,
 Thomas et Cie.,
 Scheldmayer et Cie., Etc.

Une visite à notre établissement pourra convaincre les plus incrédules qu'il est inutile d'aller à Montréal ou ailleurs, au détriment de la prospérité commerciale de notre ville, pour faire l'acquisition d'un PIANO, ou d'un HARMONIUM de PREMIERE CLASSE.

Nos pianos HEINTZMAN & Cie, ne sont surpassés par aucun autre instrument.

La maison HEINTZMAN & Cie, a 38 années d'expérience dans la fabrication de pianos sur ce continent.

Le chef de cette importante maison a fabriqué avec succès PENDANT PLUSIEURS ANNÉES des instruments en ALLEMAGNE, avant de venir tenter fortune en Amérique où il vint se fixer en 1850 à Buffalo, N. Y., puis en 1860 à Toronto, où MM. Heintzman & Cie possèdent d'immenses ateliers munis de tout ce qu'il y a de plus amélioré en fait de machines, etc.

M. Heintzman, père, ainsi que ses trois fils sont tous des ouvriers pratiques. Ils surveillent personnellement leurs ateliers.

Tous les DESSINS, PLANS, MODÈLES, etc., sont faits par eux.

Les ACTIONS en usage dans les Pianos Heintzman & Cie, sortent des ateliers de la célèbre maison WESSELL, NICKELL & GROSS, de NEW-YORK. UNE AMELIORATION IMPORTANTE, au moyen de laquelle TROIS JOINTURES ou CHARNIERES ont été SUPPRIMÉES, a été introduite dans cette action par MM. Heintzman & Cie. Cette amélioration, pour laquelle MM. Heintzman & Cie, ont obtenu des LETTRES PATENTÉES, est leur PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE.

Elle ne se trouve dans aucun autre instrument.

Les pianos Heintzman et Cie, ont toujours remporté les PREMIERS PRIX dans toutes les expositions où ils ont été exhibés.

Le MODELE en est artistique,
 Le FINI en est parfait,
 La SONORITE nette et pure,
 La TOUCHE élastique et souple,
 Le MAINTIEN DE L'ACCORD merveilleux.

Nos Harmoniums de Wm. Bell et Cie, sont de véritables MERVEILLES sous le double rapport du FINI et des QUALITÉS MUSICALES. Aussi.—Les célèbres machines à coudre NEW WILLIAMS et DAVIS a entraînent verticalement.

LES DERNIÈRES PUBLICATIONS MUSICALES REÇUES CHAQUE SEMAINE.

G E R V A I S & H U D O N

No. 219 Rue Saint-Joseph, Saint-Roch, Québec.

TÉLÉPHONE NO. 2721

Notre vieille amitié nous a fait deviner un grand secret, que vous chercherez en vain à nous tenir caché : ne niez pas ! vous comptez aujourd'hui trente-huit ans bien sonnés.

C'est aujourd'hui une minute solennelle que celle qui marque chaque anniversaire de notre pauvre existence ; c'est un nouveau cheveu blanc que le temps nous attache au front. Cependant, bien que ce soit toujours un désagrément de vieillir et qu'il ne soit pas bien de se réjouir du malheur d'autrui, nous venons impitoyablement, nous vos vieux amis, vous serrer la main et vous féliciter sur vos trente-huit ans.

C'est qu'il ne s'agit pas ici d'un banal anniversaire de naissance. Vos trente-huit ans, cher ami, ne sont pas ceux de tout le monde. Quand on a, comme vous, tourné à cet âge une aussi brillante carrière que la vôtre, gagnée à la pointe de l'épée, pour la troisième fois depuis les élections générales de 1878, les suffrages d'un beau comté comme celui de Montmorency, et mérité une aussi grande marque de confiance et de sympathie que celle dont on vous honore récemment en vous appelant à prendre part à la direction des affaires, eh bien..... que votre modestie, ne s'en afflige pas..... ce sont là des marques de supériorité, qui commandent l'admiration. Comment voulez-vous donc que vos intimes et dévoués amis ne saisissent pas l'occasion de votre anniversaire pour venir vous dire tout haut ce que tant d'autres pensent tout bas de vous ? Laissez-nous donc vous féliciter amicalement, franchement, et vous offrir, avec l'expression de nos bons sentiments, quelque léger cadeau qui vous rappelle plus tard cette date importante de notre vie.

Il y a d'ailleurs ici plus qu'une considération personnelle. Ce qui est récompensé dans votre personne, c'est avant tout la précocité du talent, la loyauté, l'inaltérable fidélité, l'ardeur du dévouement, tous apanages de la jeunesse. Si vous avez atteint le dernier échelon des honneurs politiques à un âge où tant d'autres ne font pour ainsi dire que commencer la vie, si vous avez pris le devant sur tant de vos contemporains, c'est que la nature vous avait doué des plus brillantes et en même temps des plus onéreuses qualités du cœur et de l'esprit. Ce merveilleux don de la parole que vous possédez dans toute sa plénitude, Dieu sait si vous l'avez prodigué aux quatre coins de la province. Nous confessons que vos amis n'ont pas été raisonnables : tous voulaient vous avoir, se disputaient votre présence, pour défendre leur cause dans leurs comtés respectifs. Il vous aurait fallu le don d'ubiquité pour contenter tout le monde. Toujours sur la brèche, combien de campagnes épuisantes ne vous a-t-on pas vu diriger en personne, en toutes saisons, délaissant le froid, la pluie, la fatigue des longues courses, partout depuis la Gaspésie et les provinces maritimes jusqu'à Essex, dans toutes les élections générales et partielles depuis quinze ans ! Malheureusement, à ce jeu la machine humaine s'use vite, et il vous a fallu une prodigieuse vitalité pour ne pas rapporter plus de mèches grisonnantes de cette lutte incessante, capable de tuer dix hommes ordinaires.

Ce qui est aussi récompensé en votre personne, c'est la fermeté dans le dévouement, la droiture dans les convictions. Si les chemins de travers, l'intrigue, la trahison, conduisent parfois à d'éphémères succès, seules la constance et la loyauté mènent aux succès durables et assurés. Ce sont ces qualités que l'on a sans doute voulu honorer en vous appelant au poste éminent que vous occupez depuis peu. Ce brevet de maturité qui vient de vous être décerné avant l'âge est une prime d'encouragement à la jeunesse. Quel puissant stimulant pour vos contemporains ! Quelle leçon de fidélité à nos principes, de loyauté à notre parti !

L'intimité est la pierre de touche des qualités du cœur. Laissez donc des amis qui vous connaissent sur le bout du doigt vous dire encore un peu de vos vérités. Nous qui vous avons vu à l'œuvre depuis quinze ans, inaltérable dans vos opinions, dans les mauvais jours comme dans la victoire, nous savons quelle foi, capable de transporter les montagnes vous aviez dans l'étoile du parti, quel inépuisable dévouement vous avez toujours eu pour vos amis, quelle noblesse a toujours guidé vos actes. Nous pouvons donc en parler à cœur ouvert, même devant vous. Pour ne citer qu'un trait en passant, qui d'entre nous ne se rappelle votre collaboration active, généreuse, de votre plume, de votre bourse, de vos conseils, quand l'Electeur n'était qu'une feuille d'opposition, nécessaire, nourrie de sueurs et de sacrifices ? Vous vous en êtes détaché, quand ? après la victoire, à l'heure de la récompense, lorsque le journal pouvait offrir des bénéfices. Le plaisir d'obliger fut votre unique dividende !

Quelle n'est donc pas notre jouissance de vous rappeler toutes ces choses ! Ces souvenirs retrempe, rendent meilleur. Nous les faisons revivre avec un double plaisir

une soirée des plus agréables, avec toute l'hospitalité bien connue de l'honorable M. Langelier et de madame Langelier.

LE BILL MACKINLEY

D'accord avec le *Moniteur du Commerce*, nous croyons qu'il est d'actualité de donner à notre commerce le texte du deuxième projet de loi Mackinley actuellement devant le Congrès Américain. Ce projet de loi qui, s'il est finalement adopté par les Etats-Unis, affectera leurs relations de commerce avec l'étranger, nous intéresse plus immédiatement que les autres nations.

Comme ce projet est long, nous n'en donnerons qu'une partie aujourd'hui, pour le continuer dans un prochain numéro.

Article I.—Toutes les marchandises importées aux Etats-Unis seront, pour l'exécution du présent acte, considérées comme propriété de la personne à laquelle elles auront été données en consignation.

Toutefois, le détenteur d'un connaissement à ordre et endossé par l'expéditeur sera considéré comme étant le consignataire des dites marchandises, et en cas d'abandon de la marchandise, aux assureurs, ces derniers pourront être considérés comme consignataires.

Article II.—Toute facture de marchandise importée sera établie en monnaie légale ayant cours dans le pays de provenance.

Si la marchandise a été achetée, la facture mentionnera la monnaie dans laquelle le paiement a été réellement effectué. Elle devra contenir une description exacte de la marchandise ; elle sera dressée en triple expédition ou en quadruple destinée à être transportée immédiatement sans estimation " (In case of merchandise intended for immediate transportation without appraisement.) "

Si la marchandise a été réellement achetée, la facture devra être signée par le propriétaire (person owning), ou par l'expéditeur " (person shipping) "

Si la marchandise ne provient pas d'un achat, la facture sera signée par le

fabricant ou le propriétaire. Dans les deux cas, elle pourra être signée par l'agent dûment autorisé du dit acheteur, fabricant ou propriétaire.

L'Evening Post publie sur le même sujet, la lettre adressée, en assez médiocre anglais, par un fabricant français à un négociant de Boston :

« Malgré la nouvelle loi américaine, si défavorable aux échanges et à toute espèce d'importation, vous voulez bien m'adresser une commande pour un objet d'art. Je vous en suis très reconnaissant. Mais il m'est pénible de penser aux droits que vous aurez à payer. Vous savez qu'en France on me donne plus, beaucoup plus à faire que je ne puis exécuter. Je ne suis donc pas directement atteint par cette loi sur les importations aux Etats-Unis d'Amérique

« J'aimerais même à penser que mes propres compatriotes jouissent du produit de mon travail et en ont les bénéfices. Quand le gouvernement américain met une taxe de 300 francs, je suppose, sur le résultat artistique de mes efforts, tandis que mon propre gain ne dépasse pas soixante francs, je puis être flatté comme artiste, mais j'éprouve quelque regret comme ouvrier, comme père de famille, comme partisan de la liberté commerciale, et comme ami de la justice dans le monde. Sous ces traits de rigueur il est difficile de reconnaître les fils de Franklin. Le bill Mackinley fait de l'Amérique un repaire de pillards embusqués sur la route moderne des échanges, de la civilisation et de l'humanité. »

L'ASSURANCE DE VIE

Le tableau que nous publions plus bas expose le revenu total retiré par les compagnies CANADIENNES durant chacune des onze dernières années, la somme des paiements qu'elles ont faits aux porteurs de polices, et les dividendes qu'elles ont payés à leurs actionnaires:

ANNÉE	Revenu total comprenant primes, intérêts et	Payé aux porteurs de polices	Dividendes payés aux actionnaires
-------	---	------------------------------	-----------------------------------

COMPAGNIES ANGLAISES :

British Empire.....	62,946	41
Commercial Union.....	17,333	82
Edinburgh.....	2,469	59
Life Association of Scotland.	99,314	12
Liverpool, and London and Globe.....	3,293	84
London and Lancashire.....	70,231	71
London Assurance.....	Rien.	
North British.....	10,279	26
Queen.....	10,311	69
Reliance.....	842	09
Royal.....	29,537	36
Scottish Amicable.....	8,175	11
Scottish Provident.....	961	17
Scottish Provincial.....	28,574	09
Standard Life.....	188,576	93
Star.....	34,248	13
Totaux.....	567,095	32

COMPAGNIES AMÉRICAINES:

Ætna.....	490,019	94
Connecticut.....	114,686	44
Equitable.....	253,240	52
Germania.....	620	14
Metropolitan.....	14,169	95
Mutual.....	87,532	40
National.....	8,617	00
New-York.....	174,506	51
North Western.....	22,981	55
Phoenix of Hartford.....	51,207	39
Provident Savings.....	Rien.	
Travelers'.....	94,301	28
Union Mutual.....	59,462	21
United States.....	3,000	00
Totaux.....	1,374,345	33

Hommes des classes dirigeantes, aidez L'ASSOCIATION qui veut donner une direction droite au mouvement social.

HOTEL RIENDEAU

Cet hôtel, qui a acquis tant de titres à

LE GUIDE FRANÇAIS

DES

ETATS-UNIS

TROISIÈME ÉDITION

CONTENANT LES NOMS, LE GENRE D'AFFAIRES ET L'ADRESSE DES

Marchands, manufacturiers, hommes de profession, ainsi que des messieurs du clergé,

Journaux, Publications françaises, Collèges, Couvents, Ecoles et Sociétés Canadiennes des

ETATS-UNIS.

CLASSIFIÉS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, PAR CATEGORIES ET PAR ÉTAT.

Suivi d'une foule d'autres Statistiques et Renseignements précieux sur tous les Centres Canadiens de la RÉPUBLIQUE AMÉRICAINE, DES GUIDES DE COHOES, N. Y. LOWELL, WORCESTER, FALL RIVER, HOLYOKE, MASS., MANCHESTER, N. H., BIDDEFORD et LEWISTON, ME., WOONSOCKET, R. I., DÉTROIT, MICH., ST. PAUL et MINNEAPOLIS, MINN., contenant les noms de tous nos compatriotes, et de toutes autres places où nous seront requis de faire le recensement par le Curé de la paroisse ou les principaux Marchands canadiens, pourvu que ces réquisitions nous parviennent avant le 1er Août.

Nous étions loin de croire, lorsque nous avons fondé l'Œuvre du **GUIDE FRANÇAIS**, en 1887, que nous serions obligés d'en étendre si vite le cadre. Il est vrai que nous connaissons l'immense portée qu'une telle publication devait atteindre, si elle était faite judicieusement et aussi exactement que les distances, les temps, les moyens et les mille autres difficultés qui se présentent généralement dans toutes les grandes entreprises, le permettraient; cependant, la première édition dite *Guide de la Nouvelle Angleterre* et la deuxième édition connue sous le nom de *Guide de la Nouvelle Angleterre et de l'Etat de New-York*, ont été si bien accueillies et reconnues par tous si utiles, si nécessaires, si importantes pour notre cause *Religieuse* et *Nationale*, que nous avons décidé de publier, en 1891

Le GUIDE FRANÇAIS des ETATS-UNIS

Inutile de dire, ici, ce que coûtera cette gigantesque entreprise; tous, vous le savez, nous n'en doutons pas, et tous aussi vous désirez sincèrement son succès: alors, que Prêtres et Laïques, Commerçants et Industriels y donnent leur concours, leur encouragement, afin que nous puissions connaître la véritable situation des Canadiens-Français, aux Etats-Unis. En raison de l'immense travail de cette troisième édition et des frais énormes qu'elle nécessitera, le prix sera de

DEUX PIASTRES,

Dont une piastre payable d'avance et une piastre payable sur livraison qui aura lieu en MARS 1891.

LES ANNONCES SERONT INSCRITES AUX PRIX SUIVANTS :

UNE PAGE, papier blanc	\$25.00	de couleur	\$35.00
UNE DEMIE,	15.00	"	20.00
UN TIERS,	10.00	"	15.00
UN QUART,	8.00	"	12.00
UN HUITIÈME,	5.00	"	7.00
UNE FEUILLE,	40.00	"	40.00

Des espaces sur la reliure et ailleurs seront vendus sur

HOTEL RIENDEAU,

CI-DEVANT

Hôtel St-Nicolas

58-60 Place Jacq-Cartier,
MONTREAL

Situation des plus centrales. Chambres spacieuses, meublées à neuf. Menus variés et excellents. Primeurs de toutes les saisons. Vins, Liqueurs et Cigares de premier choix.

Telephone—Bell 1603. Federal, 738

JOS. RIENDEAU, Prop

5 juillet 1890—1a

CIGARES ET BOISSONS DE PREMIER CHOIX REPAS A TOUTE HEURE

HOTEL

— DU —

CLUB DE CHASSE ET DE PECHE

— DU —

CHENAL DU MOINE

64, place Jacques-Cartier, Montréal. Félix LATRAVERSE Propriétaire.

A deux pas du débarcadère des bateaux à vapeur.

Montréal, 5 juillet 1891

PHILIPPE MASSON

AVOCAT

et Courtier d'Assurances

M. PHILIPPE MASSON place des risques dans toutes bonnes compagnies d'assurance contre le FEU,

la liberté commerciale, et comme ami de la justice dans le monde. Sous ces traits de rigueur il est difficile de reconnaître les fils de Franklin. Le bill Mackinley fait de l'Amérique un repaire de pillards embusqués sur la route moderne des échanges, de la civilisation et de l'humanité."

L'ASSURANCE DE VIE

Le tableau que nous publions plus bas expose le revenu total retiré par les compagnies CANADIENNES durant chacune des onze dernières années, la somme des paiements qu'elles ont faits aux porteurs de polices, et les dividendes qu'elles ont payés à leurs actionnaires:

ANNEE	Revenu total comprenant primes, intérêts et autres recettes	Payé aux porteurs de polices	Dividendes payés aux actionnaires
	\$	\$	\$
1879.	1,199,719	331,118	33,351
1880.	1,364,923	412,230	32,311
1881.	1,680,846	683,595	76,122
1882.	1,949,303	719,656	66,459
1883.	2,216,319	777,355	40,856
1884.	2,431,580	671,448	48,821
1885.	2,742,404	934,750	36,769
1886.	3,154,660	1,316,175	109,450
1887.	3,691,006	1,405,686	70,202
1888.	4,038,066	1,416,516	52,651
1889.	5,805,064	2,001,150	65,411
Totaux.	30,273,890	10,669,679	632,403

Cet autre tableau qui suit montre le chiffre total PAYÉ, au Canada seulement, durant l'année 1889, par toutes les compagnies d'assurance sur la vie, soit pour réclama-tions dues par suite de décès, ou pour réclama-tions devenues dues par l'expiration des périodes de dotation, ou encore pour annui-tés, achats de polices et dividendes aux assurés.

COMPAGNIES CANADIENNES :	\$	cts.
Canada.....	443,275	44
Citizens'.....	48,395	26
Confédération.....	237,670	23
Dominion.....	Rien.	
Dominion Safety Fund.....	24,504	14
Federal.....	164,723	28
London.....	22,839	53
Manufacturers'.....	60,465	12
North American.....	59,906	94
Ontario Mutual.....	192,366	76
Sun.....	132,423	65
Temperance and General.....	14,385	13

Totaux..... 2,001,149 72

Phoenix of Hartford.....	51,207	39
Provident Savings.....	Rien.	
Travelers'.....	94,301	28
Union Mutual.....	59,462	21
United States.....	3,000	00

Totaux..... 1,374,345 33

Hommes des classes dirigeantes, aidez L'ASSOCIATION qui veut donner une direction droite au mouvement social.

HOTEL RIENDEAU

Cet hôtel, qui a acquis tant de titres à la popularité parmi le public voyageur, a été transporté de la rue Saint-Gabriel à la place Jacques-Cartier. L'hôtel Riendeau occupe aujourd'hui l'édifice connu autrefois sous le nom d'hôtel Saint-Nicolas, place Jacques-Cartier.

M. Joseph Riendeau, en ouvrant ce nouvel établissement, s'est rendu aux exigences de sa clientèle qui se plaignait de l'exiguïté de l'ancien local. Le nouvel hôtel est situé sur le point le plus central de Montréal, à proximité de l'Hôtel-de-Ville, du palais de justice, des débarcadés des vapeurs de la compagnie R. & O. et de la gare du C.P.R. Les chambres sont spacieuses, meublées à neuf, bien aérées et pourvues de toutes les améliorations modernes pour le confort des occupants.

Quant à la table, qu'il nous suffise de dire que le menu est toujours préparé avec la variété et la recherche qui ont obtenu à Joseph Riendeau la renommée d'un maître d'hôtel de premier ordre. La cave de l'établissement est toujours pourvue de vins et de liqueurs de choix.

Une visite est sollicitée pour que le lecteur puisse se convaincre qu'il n'y a aucune exagération dans cette annonce.

M. D. HÉNAULT, qui demeure au No 19 rue St-Christophe, Montréal, est notre AGENT pour la cité et le district de Montréal. Ce monsieur est autorisé à prendre les abonnements et les annonces, à faire les collections et à signer les reçus.

siens l'immense portée que cette publication devait atteindre, si elle était faite judicieusement et aussi exactement que les distances, les temps, les moyens et les mille autres difficultés qui se présentent généralement dans toutes les grandes entreprises, le permettraient; cependant, la première édition dite *Guide de la Nouvelle Angleterre* et la deuxième édition connue sous le nom de *Guide de la Nouvelle Angleterre et de l'Etat de New-York*, ont été si bien accueillies et reconnues par tous si utiles, si nécessaires, si importantes pour notre cause *Religieuse* et *Nationale*, que nous avons décidé de publier, en 1891

Le GUIDE FRANÇAIS des ETATS-UNIS

Inutile de dire, ici, ce que coûtera cette gigantesque entreprise; tous, vous le savez, nous n'en doutons pas, et tous aussi vous désirez sincèrement son succès: alors, que Prêtres et Laïques, Commerçants et Industriels y donnent leur concours, leur encouragement, afin que nous puissions connaître la véritable situation des Canadiens-Français, aux Etats-Unis. En raison de l'immense travail de cette troisième édition et des frais énormes qu'elle nécessitera, le prix sera de

DEUX PIASTRES,

Dont une piastre payable d'avance et une piastre payable sur livraison qui aura lieu en MARS 1891.

— : 000 : —

LES ANNONCES SERONT INSCRITES AUX PRIX SUIVANTS :

UNE PAGE, papier blanc	\$25.00	de couleur	\$35.00
UNE DEMIE,	15.00	"	20.00
UN TIERS,	10.00	"	15.00
UN QUART,	8.00	"	12.00
UN HUITIEME,	5.00	"	7.00
UNE FEUILLE,	40.00	"	40.00

Des espaces sur la relieure et ailleurs seront vendus sur application, à un tarif spécial, suivant l'endroit.

Chaque annonceur recevra une copie de l'ouvrage GRATIS et son nom sera inscrit en lettres CAPITALES. Les souscripteurs auront le même privilège en payant de \$1. à \$3.00 suivant le type.

— : + + + : —

IMPORTANT

Le nom, l'occupation et l'adresse de chaque souscripteur seront publiés, soit qu'il demeure au Canada, en Europe ou ici, chaque pays formant un département spécial. Ainsi, que tous ceux qui désirent faire connaître leur adresse à leurs parents et amis s'empresent de souscrire.

— : o + o : —

Nous ne croyons pas nécessaire de donner ici, comme il y a deux ans, les témoignages que nous avons reçus; qu'il nous suffise de dire que *St-Sainteté L on XIII a reçu avec plaisir notre Livre* et qu'Elle nous a accordé sa Bénédiction Apostolique.

Son Excellence Benjamin Harrison, Président des Etats-Unis d'Amérique, a aussi reçu le GUIDE, et nous avons été honoré du patronage officiel des gouvernements de Québec et d'Ottawa.

Ceci suffit, croyons-nous, pour convaincre tous les vrais et sincères Canadiens-Français de l'importance de cette publication et nous aimons à croire que tous s'empreseront d'annoncer ou de souscrire ainsi que l'indiquent les bulletins suivants :

La Société de Publications Françaises

DES
ETATS-UNIS

Boite de Poste, No 638 Lowell, Mass

— : 000 : —

Le GUIDE FRANÇAIS des ETATS-UNIS

.....1890.
La Société de Publications Françaises des Etats-Unis, publiera.....annonce dans "Le Guide Français des Etats-Unis," devant occuper l'espace d.....page dont le prix sera.....Dollars, payable lorsque l'ouvrage sera publié, et sur présentation de ce contrat, y compris une copie du livre.
Nom.....
Occupation.....
(Veuillez signer et retourner) Adresse.....

La Société de Publications Françaises des Etats-Unis, veuillez me considérer comme souscripteur au volume ci-dessus nommé, pour lequel je vous envoie d'avance UN DOLLAR et je m'engage à vous payer, sur livraison, la balance du prix de souscription, \$1.00, pourvu que mon nom, occupation et adresse y soient inscrits comme suit :

Nom.....
Occupation.....
Adresse.....
(Veuillez signer, couper ceci et retourner.)

— DU —

CHENAL DU MOINE

64, place Jacques-Cartier, Montréal. Félix LATRAVERSE Propriétaire.

A deux pas du débarcadère des bateaux à vapeur.

Montréal, 5 juillet 1891

PHILIPPE MASSON

AVOCAT

et Courtier d'Assurances

M. PHILIPPE MASSON place des risques dans toutes bonnes compagnies d'assurance contre le FEU, contre les ACCIDENTS CORPORELS et sur la VIE. Ses études spéciales et son expérience des affaires lui permettent de présenter toujours, dans un cas donné, le système d'assurance le plus absolument favorable à l'applicant. Consultations données à quiconque désire choisir un bon système et une bonne compagnie.

S'adresser par lettre, ou personnellement

N° 68

RUE ST-JOSEPH
ST-ROCH, QUEBEC

POUR UN MOIS
UNE

Grande Réduction est faite

AU

GRAND ENTREPOT

DE

Vaisselle, Verreries,
Lampes, etc.

DE

M. LOUIS BRUNEAU,
RUE ST-JOSEPH.

Québec, 12 juillet. 1891.

CARTES D'AFFAIRES

Avocats

L'HON. FRS. LANGELIER, 23 rue St-Louis.
J.-A.-M. GAGNON, 4 rue Saint-Pierre.
A. LEMAY, 4 rue Saint-Pierre.
E. LORTIE, 68 rue Saint-Pierre.
H. A. TURCOTTE, 68 rue Saint-Pierre.

Notaires

M. J. ALLAIRE, 4 rue Saint-Pierre.
M. OCTAVE ROY, 24 côte du Palais
M. LÉOPOLD P. FALARDEAU, 34 rue Massue.
M. JOSEPH SAVARD, 59 rue St-Valier, S.-S.

Médecins

DR. CHARLES GINGRAS, 49-51 rue St-Valier.
DR. DELPHIS M. BROCHU, 130 rue St. François.
DR. ELZÉAR LABERGE, 110 rue du Pont.
DR. CHARLES I. SAMSON, 80 rue St. François.

Pharmaciens

DR. ED. MORIN & CIE, 314 rue Saint-Jean, et 32-34 rue Saint-Pierre.
DR. A. POTVIN & CIE, 30 rue Saint-Pierre.
DR. J. A. GAUVREAU & FRÈRE, 312 rue Saint-Jean.
DR. J. A. MORIN, 161 rue Saint-Joseph.
ALEXANDRE LARUE, 191 rue Saint-Joseph.
LOUIS J. HUOT, 233 rue Saint-Joseph.

Architectes

MRS. D. OUELLET & BUSSIÈRE, 55, rue D'Aiguillon.

REMEDE DU Dr SEY

Le Grand Remède Français contre la Dyspepsie, les Affections Biliéuses, la Constipation, et toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie et des Intestins.

Le REMÈDE DU Dr SEY est un composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives, et qui, loin d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Chose importante à noter : Le REMÈDE DU Dr SEY peut être pris à n'importe quelle dose sans déranger les habitudes et le régime de celui qui le prend.

Vendu par les pharmaciens, 31 la bouteille

S. LACHANCE, Propriétaire

-1538-1540 rue Ste-Catherine, Montréal

5 juillet 1890.

BREVETS

UNE REVENDEICATION DANGEREUSE

La Trade Union des employés des Postes en Angleterre

(De La Réforme Sociale, Paris, France)

John Bull ne s'émeut pas facilement et, cependant, il aurait quelque droit de s'inquiéter des symptômes qui viennent de se manifester à Londres. Pendant tout le mois de juillet, la vie commerciale de la cité a été, non pas compromise, mais sérieusement menacée, par les policemen de Bow Street et les facteurs de l'administration des postes.

Les constables sont vite venus à résipiscence ; le nombre des mutins était peu considérable, et ils réclamaient simplement un supplément de solde de quelques shillings. On a promis de faire droit, dans une juste mesure, aux requêtes présentées ; on a menacé de révoquer immédiatement les agents qui soulèveraient de nouvelles prétentions, et la tempête s'est apaisée.

Les employés des postes se sont montrés de moins bonne composition. C'est en vain que le *postmaster general*, M. Raikes, le *chief secretary*, sir Arthur Blackwood, le *contrôleur*, M. Tombs, ont entamé des négociations avec les mécontents. Après le renvoi d'une centaine d'employés du *parcel office*, une trêve a été conclue, mais la convention n'a pas tardé à être déchirée, et les habitants de Londres commencent à voir avec inquiétude se prolonger une crise qui les expose à ne pouvoir plus dépouiller chaque jour leur courrier, à l'heure matinale du breakfast.

L'agitation semble peu effrayante au premier abord, mais les revendications qui en sont la cause constituent un vrai danger social. Si les *postmen* sont victorieux dans la lutte qu'ils ont entreprise, un grave précédent est créé : le personnel des grands services publics s'affranchit de la tutelle du pouvoir exécutif, et les administrations tendent à devenir des corps autonomes indépendants, destinés à servir l'Etat et au besoin à le combattre.

Les *postmen* de Londres ne sont pas, en

parfaitement organisés, au moins à Londres, et M. Raikes entreprend une lourde tâche, s'il veut réellement les déloger de leurs positions. Les *postmen* sont énergiques et pleins d'enthousiasme ; le *postmaster general* est puissant et très tenace. Il n'est pas douteux que l'avantage ne soit du côté des employés des postes, mais l'efficacité de leurs armes dépend essentiellement de la mesure dans laquelle ils sont pénétrés de l'esprit et des méthodes du *Trade Unionism*.

Quel est d'abord le point de départ du conflit ? M. Raikes a été assez habile pour éviter de placer la question sous son vrai jour. Ses réponses aux demandes qui lui ont été faites au Parlement peuvent être ainsi résumées : Il ne veut pas permettre à des influences étrangères de s'immiscer dans l'administration de son département, et ne reconnaît pas de juges entre lui et les *postmen* qui ont violé les règlements professionnels. Il admet que les conditions de leur engagement n'interdisent pas aux *postmen* de s'associer dans un intérêt commun et de chercher à se faire rendre justice quand besoin est, mais il leur dénie le droit d'exposer leurs doléances devant le public, soit dans des réunions, soit dans la presse ; il refuse d'entrer en relations avec l'"Union" pour la solution des affaires en litige et enfin il déclare ne pouvoir admettre l'élection par les *postmen* d'un secrétaire, c'est-à-dire d'un mandataire permanent chargé de traiter de puissance à puissance avec le Post office.

Comme le fait remarquer M. Mahon, la reconnaissance de l'Union ainsi comprise équivaut à ceci : Les *postmen* sont autorisés à constituer une *Trade Union* à la condition que le secrétaire sera choisi par l'administration, que l'association ne tiendra aucun meeting, et ne fera aucun appel au public, c'est-à-dire renoncera à toute tentative ayant pour objet d'améliorer le sort de ses adhérents.

Les *postmen* n'ont pas des prétentions exagérées ; ils ne songent pas à diriger le Post office, mais ils veulent avoir voix au chapitre quand il s'agit de fixer ou de modifier les conditions auxquelles ils vendent leur travail à l'administration.

Et M. Mahon entreprend de démontrer

ment, tandis qu'auparavant on ne leur en accordait que les deux tiers et l'on vient de faire droit, avec assez de mauvaise grâce, il est vrai, au projet de l'Union fixant la durée maxima du travail quotidien à douze heures consécutives.

Sans doute ces améliorations sont modestes, mais elles ont été fort appréciées des *postmen* qui se rendent compte des services que leur rendra plus tard une Union complètement organisée.

Quant aux raisons tendant à démontrer que le *Trade Unionism* serait également profitable à l'administration du Post Office, M. Mahon les formule ainsi : 1o L'Union diminuerait dans une large mesure le *social mécontentement* que provoquent les demandes non accueillies et qui parfois, du reste, sont rédigées d'une façon peu intelligible. 2o Les employés seraient placés dans des conditions telles qu'ils pourraient débattre leurs intérêts avec les chefs, d'une manière digne et efficace, et la certitude d'une discussion sérieuse et à armes égales, confiée à leurs mandataires, apaiserait toute irritation pendant la durée d'un conflit. 3o Le public serait mis au courant des griefs réels des employés ; tandis qu'aujourd'hui les mécontents errent dans les couloirs du Parlement pour raconter à un député une question de détail qu'ils exposent à leur seul point de vue, d'où il résulte fort peu de profit pour le réclamant et pas mal de tracas pour beaucoup d'autres.

Quel est donc le motif qui rend si réfractaires à la reconnaissance de l'Union les hauts fonctionnaires de Saint-Martin-le-Grand ? Ils sont trop intelligents pour croire que les associations de ce genre cherchent à provoquer ou à envenimer des conflits, et ne pensent qu'à désorganiser les services et soutenir les mauvais travailleurs. D'ailleurs l'Union existe et le *Postmaster general* ne pourra la briser. Les *postmen* de Londres sont unanimes à lui donner leur adhésion. Une grève générale dans le Post Office plongerait le pays dans un trouble profond et causerait de sérieuses pertes financières. C'est alors que le peuple pourrait juger directement le différend. Jus qu'à plus ample informé, on peut présumer que le verdict serait favorable aux *postmen*, car ceux-ci ne demandent ni plus d'argent

et qui, loin d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Chose importante à noter : Le REMÈDE DU DR SEY peut être pris à n'importe quelles doses sans déranger les habitudes et le régime de celui qui le prend.

Vendu par les pharmaciens, \$1 la bouteille

S. LACHANCE, Propriétaire

1538-1540 rue Ste-Catherine, Montréal

5 juillet 1890.

BREVETS D'INVENTION

• Pour toutes procédures relatives aux **CAVEATS** et aux **BREVETS D'INVENTION** veuillez vous adresser au soussigné,

PHILIPPE MASSON,

Bureaux de **L'ASSOCIATION**
No 68, rue Saint-Joseph, Québec

LA NEW YORK

ACTIF total au Canada, \$ 2,011,235.93

Y compris le dépôt au gouvernement, de.... 1,064,681.45

Montant d'assurances en force au Canada..... 14,320,863.00

BONS AGENTS demandés pour la cité et le district de Québec.

S'adresser au soussigné :

DAVID SMITH,
Agent général,
Rue St-Pierre, Québec

5 juillet 1890. 1a

avec inquiétude se prolonger une crise qui les expose à ne pouvoir plus dépouiller chaque jour leur courrier, à l'heure matinale du breakfast.

L'agitation semble peu effrayante au premier abord, mais les revendications qui en sont la cause constituent un vrai danger social. Si les *postmen* sont victorieux dans la lutte qu'ils ont entreprise, un grave précédent est créé : le personnel des grands services publics s'affranchit de la tutelle du pouvoir exécutif, et les administrations tendent à devenir des corps autonomes indépendants, destinés à servir l'Etat et au besoin à le combattre.

Les postmen de Londres ne sont pas, en effet, des grévistes ordinaires. Ils ne demandent ni augmentation de salaires, ni diminution d'heures de travail ; ils réclament l'exercice d'un "droit." La législation anglaise permet aux travailleurs de toutes professions de s'associer librement pour la défense de leurs intérêts, de constituer des *Trades Unions*. Pourquoi ce droit, accordé aux terrassiers, aux mineurs, aux employés de chemins de fer, serait-il refusé au personnel de l'administration des postes? Les postmen trouvant leur revendication fondée en équité, ont donc commencé par créer une *Union*, qui compte déjà un grand nombre d'adhérents, et maintenant ils réclament de leurs supérieurs la constatation officielle du fait accompli et la reconnaissance du droit qu'ils ont proclamé. L'un des plus ardens promoteurs de cette organisation, M. J.-L. Mahon, secrétaire général de l'*Union*, qui a, paraît-il, dirigé la petite émeute de Mount-pleasant, s'est fait le postérieur des postmen. Il a exposé leurs griefs dans plusieurs meetings et rédigé le code de leurs prétentions, dans un article auquel une grande revue a donné l'hospitalité.

Ce sont ces griefs et ces prétentions que je tiens à exposer consciencieusement ici, avant d'indiquer les critiques et les observations qu'ils me semblent comporter.

I

M. J.-L. Mahon met la question au point, sans recourir à aucun préambule : " Les postmen ont décidé qu'ils auraient une *Trade Union* ; les chefs du *post-office department* ont décidé le contraire. Dans la lutte qui s'engage, les postmen ont six mois d'avance sur le postmaster general ; ils sont

reconnaissance de l'*Union* ainsi comprise équivalait à ceci : Les postmen sont autorisés à constituer une *Trade Union* à la condition que le secrétaire sera choisi par l'administration, que l'association ne tiendra aucun meeting, et ne fera aucun appel au public, c'est-à-dire renoncera à toute tentative ayant pour objet d'améliorer le sort de ses adhérents.

Les postmen n'ont pas des prétentions exagérées ; ils ne songent pas à diriger le Post office, mais ils veulent avoir voix au chapitre quand il s'agit de fixer ou de modifier les conditions auxquelles ils vendent leur travail à l'administration.

Et M. Mahon entreprend de démontrer que l'*Union* serait profitable non seulement aux postmen, mais encore au public et aux employés supérieurs du Post office. Depuis cinquante ans, des améliorations et des progrès considérables ont été réalisés dans les transmissions postales et télégraphiques, amenant un accroissement énorme de recettes ; mais il n'y a eu que de fort minimes améliorations apportées au sort de ceux qui ont contribué au succès du grand service public. De là, l'origine première du mécontentement des employés. Le mécontentement a grandi en raison de l'élévation du niveau intellectuel des postmen, mais sans trouver au début un moyen de se répandre au dehors. Les employés n'avaient pas la possibilité d'en appeler au public et c'est seulement par des pétitions qu'ils pouvaient arriver jusqu'au Postmaster general. Et encore ces pétitions devaient être transmises par la voie hiérarchique, et les supérieurs, peu satisfaits parfois de leur teneur, prenaient souvent sur eux d'en modifier ou d'en atténuer le sens. La plupart du temps, aucune réponse n'était faite aux signataires ; quelquefois, on daignait accuser réception de la pétition après six mois d'attente, en formulant une réponse vaguement bienveillante.

Depuis que l'*Union* est constituée, les pétitions reçoivent un accueil beaucoup plus favorable et les chefs s'occupent avec zèle de leur fidèle transmission. Grâce à l'agitation commencée, le salaire hebdomadaire minimum des facteurs titulaires a été porté de 16 à 18 shellings ; certaines catégories d'employés stagiaires (*unestablished*) dont la solde était de 18 shellings par semaines, en reçoivent aujourd'hui 19 ; tous les employés titulaires, en cas de maladie, reçoivent l'intégralité de leur traite-

Grand ? Ils sont trop intelligents pour croire que les associations de ce genre cherchent à provoquer ou à envenimer des conflits, et ne pensent qu'à désorganiser les services et soutenir les mauvais travailleurs. D'ailleurs l'*Union* existe et le Postmaster general ne pourra la briser. Les postmen de Londres sont unanimes à lui donner leur adhésion. Une grève générale dans le Post Office plongerait le pays dans un trouble profond et causerait de sérieuses pertes financières. C'est alors que le peuple pourrait juger directement le différend. Jus qu'à plus ample informé, on peut présumer que le verdict serait favorable aux postmen, car ceux-ci ne demandent ni une diminution des heures de travail ni une augmentation de salaire ; ils réclament le droit de soumettre à l'opinion publique leurs doléances et leurs revendications.

II

J'ai transcrit, aussi exactement que possible, les arguments qui forment le fond de la thèse spéculative développée par M. J.-L. Mahon. Si l'on admet les prémisses, il est difficile de ne pas adopter les conclusions, mais les prémisses sont fort contestables. Comment peut-on assimiler à des ouvriers quelconques les employés d'une grande administration publique ? Ils ont des appointements fixes, un avancement régulier en perspective et, à la fin de leur carrière, une pension de retraite convenable. S'ils préfèrent aux obligations que comporte le service de l'Etat, la liberté et aussi l'instabilité du travail qu'offre l'industrie privée, libre à eux de choisir et d'orienter leur vie laborieuse du côté qui leur convient.

Après les savantes études de M. le comte de Paris et de M. Paul Leroy-Beaulieu, l'organisation du travail dans la grande industrie anglaise est bien connue. On sait qu'il a fallu un demi-siècle de luttes souvent terribles pour que les *Trades Unions* fussent légalement reconnues, et si, aujourd'hui, elles sont prospères et rendent de réels services, c'est que parfois les maux valent mieux que les institutions et que le tempérament national a transformé en instrument de travail pacifique et de conciliation ce qui était au début une arme de guerre.

Les *Trades Unions* n'ont pas seulement créé des caisses de secours, de chômage et de retraites ; elles se sont efforcées de régimenter et de faciliter les rapports entre les

ouvriers et les patrons, mais dans cette tâche elles ont d'abord médiocrement réussi. Heureusement, en 1860, quelques industriels, s'inspirant des traditions corporatives, eurent l'idée de constituer une juridiction spéciale ayant pour objet de résoudre à l'amiable les difficultés pouvant s'élever dans la grande industrie. M. Mundella fonda à Nottingham le premier conseil permanent d'arbitrage et de conciliation. Le conseil se composait d'un nombre égal d'ouvriers et d'industriels ; plus tard on y adjoignit un tiers arbitre dont la voix était prépondérante en cas de partage.

Un grand nombre de conseils constitués de la sorte, fonctionnent actuellement en Angleterre. Ils sont essentiellement facultatifs, puisqu'ils n'ont pas de sanction légale ; mais, de part et d'autre, on y recourt volontiers et les décisions sont presque toujours acceptées.

Le système des "Trades Unions" combiné avec celui des conseils d'arbitrage et de conciliation, a donc permis de constituer pour les patrons et ouvriers un régime de paix armée qui équivalait presque à un accord continu. Mais ce régime ne saurait évidemment convenir aux grands services publics. Dans l'Etat moderne, le pouvoir exécutif a un rôle nettement défini et une responsabilité qu'on ne saurait concevoir sans une autorité directe sur ses agents. Le jour où les postmen jouiraient du privilège exorbitant réclamé par M. Mahon, les constables du royaume, les marins et les soldats pourraient logiquement réclamer les mêmes droits vis-à-vis du gouvernement. Ce serait un état de guerre permanent entre le pouvoir et ses agents.

Quelles que soient l'éloquence de M. J. L. Mahon, l'ardeur et la discipline des postmen syndiqués, il me semble que leurs revendications ne sauraient aboutir. M. Raikes prendra certainement des mesures efficaces pour améliorer le sort des employés les plus intéressants, mais il n'acceptera jamais la reconnaissance de l'"Union."

En Angleterre, le socialisme d'Etat n'a jamais rencontré beaucoup d'adeptes : il est à presumer que le socialisme contre l'Etat n'en comptera pas davantage, et que, en cas de grève générale, l'opinion publique ferait justice des prétentions exorbitantes formulées par les employés des postes.

Roger LAMBLIN.

LE XX^{ME} SIECLE

L'Œuvre des Cercles catholiques d'Ouvriers qui comptait, à la Noël dernière, dix-sept années d'existence accomplies, est bien connue ; ou, du moins, qui veut bien la connaître n'a qu'à se donner la peine de la regarder en face et de l'étudier chez elle. Elle n'a rien de caché ni pour ses amis, ni pour ses ennemis ; ses portes sont toujours ouvertes et ses casiers à jour.

L'Association catholique de la Jeunesse française a été enfantée par elle, il y a eu, le mois dernier, quatre ans. Son but est de grouper les jeunes gens, au moment où ils ont terminé leurs études classiques et de contribuer à leur donner la formation dont ils ont besoin pour prendre part au mouvement social chrétien qui se produit en France.

A l'exemple de l'Œuvre, sa mère, la jeune Association a essaimé un peu partout dans le pays ; et nous sommes d'un de ces essaims ; de sorte que, si l'on peut leur appliquer à toutes deux le proverbe cité par les livres sacrés : "*Sicut mater ita filia ejus*," nous voulons mériter que celle-ci dise à son tour de notre bonne volonté provinciale : "*Soror austeris : crescus in mille millia !*"

D.—Et que prétendez-vous produire ?

R.—Une petite publication destinée à servir d'instrument pour cette formation qui vient d'être signalée comme le but fondamental de l'institution elle-même.

Autrement dit, ce XX^{ME} SIECLE dont, après tout, nous ne prenons en possession le titre que dix années d'avance, a, selon notre intention la plus intime, l'ambition et l'espoir de nous servir et de nous apprendre avant tout à PENSER ; à penser sur les choses qui sont le plus indispensables et le plus attachantes pour le présent et en vue de l'avenir.

D.—Mais pourquoi récer ce privilège pour vous, plutôt que pour tout le monde ?

R.—"Tout le monde" est une locution bien indéfinie, et par conséquent, d'essence paresseuse. Tout le monde convient de tant d'idées et si peu de gens en cultivent seulement une ! Quand tout le monde attend, personne en général ne bouge.

Et puisque nous vivons le siècle qui va naître, il est bon de se rappeler cette petite observation qui remonte au déclin de celui qui précéda le nôtre. Un personnage bien désintéressé dans le mouvement social français de l'époque, Gouverneur Morris, qui

nous a formellement avertis qu'il ne prierait seulement pas pour lui.

D.—Soit.—Mais, puisque l'Œuvre des Cercles poursuit, paraît-il, sa marche et ses évolutions ; puisque votre Association des Jeunes est satisfaite d'être au monde, pourquoi avez-vous donc l'idée de créer du nouveau ? Ne pensez-vous pas que tout de suite on vous accusera de vouloir faire bande à part et le nom de séparatiste, — il a bien son accent du terroir, — ne vous inspire-t-il aucune crainte ?

R.—Aucune, de la part des esprits sensés qui voudront bien nous faire accueil et nous suivre. Or, vous pensez bien que c'est aux esprits sensés que nous nous adressons, sinon à l'exclusion, mais, pour le moins, en tête de tous autres esprits.—*Scientia et doctrina in verbo sensati*, dit un des aphorismes sapientiaux.—Eh bien, pour qui parle la vraie langue de l'Œuvre des Cercles, une de ses préoccupations les plus formelles, ou, si vous aimez mieux, sa pensée de derrière la tête, est de conduire l'esprit public à une saine notion de ce vocable barbare, mais usuel : la décentralisation.—L'an dernier, à la suite d'un mouvement très marqué d'assemblées provinciales, dont notre Provence prit sa part, une réunion générale, à Paris, des délégués de ces Etats nouveaux a été suscitée, beaucoup plus que menée, comme il n'était que juste par notre Œuvre des Cercles et l'un des points où s'est le plus affirmée l'unanimité de sentiments de ces délégations libres mais réfléchies a été précisément le "retour à la vie provinciale." —Etre fidèle à cette donnée est donc tout le contraire de faire bande à part, et la critique de "séparatisme" devient bien caduque, quand on peut lui opposer l'idée féconde, quoique vagissante encore, de "fédération".

D.—Voulez-vous pas un peu loin et ne jouez-vous pas à la plate forme ?

R.—N'ayez souci : nous ne nous approprions qu'un simple règlement de travail. Et l'indication dominante, ou plutôt déterminative, que nous tenons de nos chefs et de nos aînés en ces graves matières, peut se résumer en ces trois points, qui en réalité n'en font qu'un :

Toutes les fois que l'occasion se présentera de donner un gage à un principe d'association, en place de nous laisser conduire par un courant d'individualisme, — donnons le gage à l'association ;

Toutes les fois qu'il nous sera possible

dernière que nous nous efforcerons toujours d'atteindre.

Pour l'ASSOCIATION CATHOLIQUE, qu'entre nous nous appelons "la Revue," comme nous disons aussi "l'Œuvre" tout court, nous ne nous arrêtons pas un instant aux reproches qu'on lui adresse souventes fois, attendu que les personnes qui formulent ces reproches sont, en général, celles qui ne la reçoivent pas, ou qui la reçoivent sans la lire, ou qui la lisent si peu que cela ne compte guère. Nous la trouvons, nous, très solide, très substantielle, très forte. Ce que nous avons appris de plus clair dans l'ordre des questions sociales nous est venu de là et nous en vient encore. Il n'y a pourtant point à se dissimuler que sa simple lecture est déjà tout un travail par elle-même, ce dont il ne faut pas se plaindre assurément ; mais c'est un travail tout individuel, et il nous est permis, ce nous semble, d'entrevoir, sur les bases mêmes des études que publie "la Revue," une impulsion plus communicative, plus aérée, plus au pas gymnastique de l'enseignement qu'elle a pour mission de propager. Or, notre XX^{ME} SIECLE oserait y prétendre. Tel que nous nous permettons d'en concevoir l'idée, il ne serait nullement un succédané de l'ASSOCIATION CATHOLIQUE ; il s'évertuerait plutôt à en devenir le sel volatil.

Car, n'est-il pas évident que la doctrine elle-même peut et doit trouver son bénéfice à être décentralisée et que sa pénétration est en raison directe des formes qu'elle revêt et des milieux qui l'accueillent ?

Et ne pouvez-vous pas entrevoir, dans notre tentative, un échange sans compétition, un stimulant sans concurrence, une hiérarchie sans ombre ?

Eh ! mon Dieu, nous aspirons tout simplement à nous adonner à une culture plutôt expansive qu'intensive, à un jardinage s'adaptant au caractère de notre génération qui pousse et qui veut n'avoir ni froid aux yeux, ni flegme aux doigts, ni crainte au cœur. Le Jardin des racines grecques dont on a tant affligé l'enfance de nos pères, avait peut-être du bon ; mais certainement le Jardin des racines chrétiennes, dont nous délecterions notre vingtième année, aiderait, en l'an 1900,

(à suivre.)

UNITED STATES LIFE

Organisée en 1850

Bureau principal à NEW YORK

pourraient logiquement réclamer les mêmes droits vis-à-vis du gouvernement. *Ce serait un état de guerre permanent entre le pouvoir et ses agents.*

Quelles que soient l'éloquence de M. J.-L. Mahon, l'ardeur et la discipline des postmen syndiqués, il me semble que leurs revendications ne sauraient aboutir. M. Raikes prendra certainement des mesures efficaces pour améliorer le sort des employés les plus intéressants, mais il n'acceptera jamais la reconnaissance de l'"Union."

En Angleterre, le socialisme d'Etat n'a jamais rencontré beaucoup d'adeptes ; il est à présumer que le socialisme contre l'Etat n'en comptera pas d'avantage, et qu'en cas de grève générale, l'opinion publique ferait justice des prétentions exorbitantes formulées par les employés des postes.

Roger LAMBELIN.

LE XX^{ME} SIECLE

INTENTIONS—AFFIRMATIONS—APPEL
ET METHODE

Primum interregnum ne citipere.
(Eccles. XI, 6.)

D.—*Qui êtes-vous ?*

R.—Des membres de "l'Association catholique de la Jeunesse française," laquelle est une fondation de "l'Œuvre des Cercles catholiques d'Ouvriers."

D.—*Et vous arguez de ces titres ?*

R.—Nous en arguons que les liens religieux, moraux et intellectuels, qui unissent entre eux les membres de ces associations, sont nos liens ; leurs principes, nos principes, et leur but, notre but ;

Que la garantie d'orthodoxie et de saine action sociale dont ils se sont entourés, nous pouvons nous en croire entourés nous-mêmes ;

Que là où tendent leurs efforts, converge leur pensée et s'appliquent leurs études, là est pour nous la norme de nos propres efforts, de notre propre pensée et de nos propres études ;

Et qu'enfin, des faveurs spirituelles concédées par l'Eglise, des bénédictions pontificales prodiguées, des protections épiscopales acquises, non moins que des encouragements dévolus à ces institutions par nombre d'hommes de tête, de cœur et de marque, nous pouvons réclamer notre part, car nous sommes de la famille.

après tout, nous ne prenons en possession le titre que dix années d'avance, et, selon notre intention la plus intime, l'ambition et l'espoir de nous servir et de nous apprendre avant tout à PENSER ; à penser sur les choses qui sont le plus indispensables et le plus attachantes pour le présent et en vue de l'avenir.

D.—*Mais pourquoi rêver ce privilège pour vous, plutôt que pour tout le monde ?*

R.—"Tout le monde" est une locution bien indéfinie, et par conséquent, d'essence paresseuse. Tout le monde convient de tant d'idées et si peu de gens en cultivent seulement une ! Quand tout le monde attend, personne en général ne bouge.

Et puisque nous vivons le siècle qui va naître, il est bon de se rappeler cette petite observation qui remonte au déclin de celui qui précéda le nôtre. Un personnage bien désintéressé dans le mouvement social français de l'époque, Gouverneur Morris, qui séjourna à Paris de 1788 à 1794, en qualité d'envoyé commercial de la jeune République des Etats-Unis d'Amérique, marquait dans sa correspondance cette note sur le caractère français : "nation vive, qui aime à lire, mais qui déteste penser."

Nous avons fait bien du chemin depuis l'Ancien Régime et la Révolution, et du bon chemin, quoi qu'on dise, à travers d'effroyables culbutes ; mais il est bien évident que ce qui nous manque encore le plus, en masse, c'est d'aimer à penser, c'est de savoir penser.—Nous ne prétendons, certes, en remontrer à personne ; Dieu nous en garde !—Mais, si nous arrivions à nous inculquer, mutuellement, un peu de cet amour, un peu de ce savoir, nous n'aurions certainement pas tout à fait perdu notre jeunesse.—"La jeunesse, a dit "un penseur, est un si large fait, qu'il prend toute la vie. N'est-ce pas de l'avoir que l'on porte en soi comme la jeune fille ?"

D.—*L'âge est suggestif, comme vous diriez peut-être vous-mêmes, en qualité de modernes, et ne manque pas non plus de hardiesse. Or, nous voyons bien de prime-saut que vous ne craignez pas les opinions hardies.—N'est-il pas vrai ?*

R.—Le même auteur vous répondra pour nous.—"Le monde suppose toujours des opinions très hardies à ceux qui n'ont pas l'air de tenir les siennes en grand respect."—A quoi nous ajoutons, également de prime-saut.—*Le monde, peu nous importe, par la raison bien simple que Notre-Seigneur*

ments de ces délégations libres mais réfléchies a été précisément le "retour à la vie provinciale."—Etre fidèle à cette donnée est donc tout le contraire de faire bande à part, et la critique de "séparatisme" devient bien caduque, quand on peut lui opposer l'idée féconde, quoique vaguante encore, de "fédération".

D.—*N'allez-vous pas un peu loin et ne jouez-vous pas à la plate forme ?*

R.—N'ayez souci : nous ne nous approprions qu'un simple règlement de travail. Et l'indication dominante, ou plutôt déterminative, que nous tenons de nos chefs et de nos aînés en ces graves matières, peut se résumer en ces trois points, qui en réalité n'en font qu'un :

Toutes les fois que l'occasion se présentera de donner un gage à un principe d'association, en place de nous laisser conduire par un courant d'individualisme,—donnons le gage à l'association ;

Toutes les fois qu'il nous sera possible d'aborder par un don quelconque de nous mêmes les hauteurs de la solidarité, en place de nous risquer sur la pente de l'amour-propre,—escaladons la solidarité ;

Toutes les fois que nous aurons les moyens de favoriser une autonomie légitime, en opposition à l'action toujours décevante d'une autocratie plus ou moins déguisée,—favorisons l'autonomie.

Au surplus, s'il est bon de dégoûter les inquiétudes, il ne le serait nullement d'enfler les situations. Nous n'avons jamais eu un seul instant l'idée de changer quoi que ce soit à la vie organique de l'Association catholique de la Jeunesse française, encore bien moins de l'Œuvre des Cercles catholiques d'Ouvriers, et pas même de prendre rang parmi leurs publications officielles. Un réflexeur ne saurait raisonnablement, n'est-ce pas, être pris pour le foyer lumineux ?

D.—*Mais vous ne craignez donc pas que l'on vous accuse de faire concurrence à l'Association Catholique, organe de l'Œuvre des Cercles ou au Bulletin de votre propre Association de jeunesse ?*

R.—On verra bien vite le contraire aux soins que nous prendrons pour coordonner notre XX^{ME} SIECLE avec les publications ses aînés. Il y a, chacun le sait, deux manières de s'intéresser à une publication littéraire quelconque et d'y intéresser le groupe de ses amis : la première est d'en rendre compte de façon à dispenser de la lire ; et la seconde, de façon à donner envie de la lire. De cette alternative bibliographique, il est bien évident que c'est la

à être décentralisée et que sa pénétration est en raison directe des formes qu'elle revêt et des milieux qui l'accueillent ?

Et ne pouvez-vous pas entrevoir, dans notre tentative, un échange sans compétition, un stimulant sans concurrence, une hiérarchie sans ombrage ?

Eh ! mon Dieu, nous aspirons tout simplement à nous adonner à une culture plutôt expansive qu'intensive, à un jardinage s'adaptant au caractère de notre génération qui pousse et qui veut n'avoir ni froid aux yeux, ni flegme aux doigts, ni crainte au cœur. Le Jardin des racines grecques dont on a tant affligé l'enfance de nos pères, avait peut-être du bon ; mais certainement le Jardin des racines chrétiennes, dont nous délecterions notre vingtième année, aiderait, en l'an 1900.

(à suivre.)

UNITED STATES LIFE

Organisée en 1850

Bureau principal à NEW YORK

BILAN DE 1889—Augmentation d'actif, augmentation de surplus, augmentation de polices émises et d'affaires faites, augmentation d'assurances en force.

Cette compagnie, à part plusieurs systèmes très avantageux, présente aussi un plan d'assurance de vie à très bon marché, garanti par une police des plus libérales.

Bonnes offres à de bons agents.

S'adresser à

B.-V. BERNIER,

Agent général,

133 rue ST-PIERRE, Basse-Ville, Québec
5 juillet 1890. 12

Liverpool & London & Globe

CONTRE

LE FEU ET SUR LA VIE

Bureau principal pour le Canada, Montréal
Hon. Henry Starnes, Président.

G. F. C. Smith, Principal Agent.

Bureau de Québec, - 75 rue Dalhousie

FONDS INVESTIS . . . \$40,500,000
AU CANADA SEULEMENT . . . 900,000

Cette compagnie prend des risques dans toutes les parties de la ville et des campagnes. Des Polices pour trois ans sont émises au taux de deux primes annuelles.

WM. M. MACPHERSON,
75, rue Dalhousie,
Québec.

FEUILLETON

DEUX ENFANTS
D'OUVRIERS

(suite)

IV

Godelive, qui avait aussi sa part dans les brutalités de ses frères et sœurs, était l'unique consolation qui restait à sa mère ; car cette enfant, du moins, la chérissait et versait des larmes d'amour et de pitié sur sa poitrine, lorsque les autres l'avaient injuriée et maltraitée.

Dans la demeure des Damhout, la misère ne se fit pas sentir si vite. Les boutiquiers avaient plus de confiance en eux et leur donnèrent un plus long crédit, parce qu'ils avaient la réputation de gens économes. D'ailleurs, madame Damhout, à qui la couture ne faisait pas défaut, travaillait dès l'aube du jour jusqu'à onze heures du soir sans relâche. Peut-être la vaillante femme avait-elle un petit magot. Son zèle, son désir d'empêcher que son mari eût jamais à se plaindre de l'instruction donnée aux enfants, permettrait de supposer qu'elle avait mis quelque chose de côté pour les nécessités imprévues. Au commencement du mois, rien ne manquait dans son ménage; elle invitait même souvent la pauvre Godelive, qui avait peut-être faim, à venir souper chez elle. Mais, chaque fois, la jeune fille rougissait en recevant une invitation et refusait en tremblant, comme si la pensée de recevoir une aumône dans cette maison, la frappait de honte et d'effroi.

Les ouvriers affamés continuaient à errer dans les rues de Gand. Habités dès l'enfance à une seule espèce de travail et à un mouvement uniforme et limité, ils étaient incapables de recourir à un autre labeur. L'idée ne leur en vint même pas, et ils se seraient plutôt laissés mourir de faim avec toute leur famille que de chercher une ressource provisoire dans une autre occupation.

La longue durée de l'interruption du travail finit par faire sentir aussi le besoin

chaise et dit que la fièvre froide s'était emparée de lui. Il était très pâle en effet, et, de temps à autre, un frisson violent parcourait ses membres. Une expression de frayeur secrète, une altération de son visage qui ne présageait rien de bon, firent craindre à madame Damhout que son mari ne fût atteint d'une grave et dangereuse maladie. Elle comprima ses larmes pour ne pas l'inquiéter, l'obligea à aller se coucher et lui prépara de la tisane, en le consolant par l'espoir d'une guérison rapide.

Mais l'état d'Adrien Damhout empirait à chaque instant ; il avait un grand mal de tête, toussait avec un bruit sourd et se plaignait d'un violent point de côté.

La femme, inquiète, ne savait que faire ; elle n'osait pas laisser son mari seul, et cependant il fallait en toute hâte chercher le médecin. En allant et venant, elle dit tout bas à sa petite fille d'aller appeler madame Wildenslag. Lorsque, quelques instants après, elle entendit ouvrir la porte, elle descendit l'escalier, raconta à sa voisine que son mari était rentré malade et la pria de veiller auprès de son lit jusqu'à ce qu'elle eût prévenu le médecin.

Par bonheur, madame Damhout trouva le docteur chez lui et prêt à sortir ; elle n'eut pas besoin de le prier pour le décider à venir promptement. Il jugea, d'après ses explications, qu'il s'agissait probablement d'une pleurésie aiguë, maladie souvent mortelle lorsqu'on ne la combat pas immédiatement.

Son pressentiment était fondé ; arrivé auprès du malade, il reconnut une inflammation de la plègue, et, en conséquence, son premier soin fut d'ouvrir une veine du malade, et de lui tirer du sang en si grande quantité qu'il tomba en défaillance.

A la vue du sang de son mari, madame Damhout ne put retenir sa douleur ; elle fondit en larmes et continua à pleurer en se cachant la figure dans les mains, pendant que madame Wildenslag aidait le docteur dans son ministère.

Lorsque le médecin vit que le malade revenait à lui, il écrivit une ordonnance et dit :

— Qu'on aille chercher cela chez le pharmacien, et qu'on lui en donne toutes les heures une cuiller à café. Il ne faut pas vous désespérer ainsi, femme, la maladie est grave lorsqu'on ne la prend pas à temps ;

Wildenslag. Sans doute on murmure et on gronde et en ce moment contre moi, parce que suis sortie ; mais, pour vous rendre service, j'en supporterai bien d'autres. Vous ne pouvez pas demeurer ainsi seule ; je vous enverrai quelqu'un qui vous sera peut-être plus utile qu'une servante à gages.

Madame Damhout, restée seule, écouta, le cœur palpitant, au bas de l'escalier, et monta même jusqu'à l'étage pour apaiser son inquiétude. Elle entendit respirer son mari, fit à dessein quelque bruit ; mais le malade ne remuait pas et paraissait dormir.

Cela lui donna un peu de courage ; elle redescendit, s'assit sur une chaise, joignit les mains, et commença à prier en levant les mains au ciel.

Godelive entra dans la chambre, tenant à la main une petite bouteille qu'elle posa sur la table ; puis elle s'approcha de madame Damhout, l'embrassa affectueusement et se mit à pleurer en silence sur sa poitrine.

La tendre compassion de la petite fille arracha de nouvelles larmes à madame Damhout ; mais, après s'être apitoyée pendant quelques instants sur le malheur de son mari, elle devint maîtresse d'elle-même et demanda :

— Godelive, tu ne vas donc pas à ton atelier, puisque tu es allée chercher la bouteille ?

— Ma mère y est allée ; elle est venue à notre magasin et a causé avec mademoiselle. Je puis rester à la maison aussi longtemps que je voudrai, fût-ce pendant plus d'une semaine.

— Pourquoi rester à la maison ! murmura madame Damhout, qui commençait à soupçonner la vérité.

— Vous êtes si seule ! pour vous aider à soigner maître Damhout, et pour faire vos commissions.

— Non, non, mon enfant ; c'est trop de bonté à toutes deux : je ferai rester Bavon à la maison. Tu ne peux pas interrompre ton apprentissage ; cela pourrait te faire du tort.

La jeune fille joignit les mains en suppliant et dit :

— Vous avez toujours été si bonne et si affectueuse pour moi ! C'est à vous que je dois d'avoir pu apprendre à lire. Je vous en prie, ne refusez pas mes petits services. Ma

NEW YORK
LIFE

Cie. d'Assurance sur la Vie

Capitaux placés — \$105,000,000.00

Actif en Canada — \$ 2,011,235.98

Revenu total \$ 29,163,266.24

Payé aux porteurs de polices et à leurs ayants-droit 129,344,058.87

Nouvelles Assurances souscrites 151,119,088.00

Assurances en vigueur 495,601,970.00

MICHAUD, HUDON & DALY,

Agents généraux pour le département français.

BUREAU PRINCIPAL :

Bâtisse "NEW YORK LIFE,"

MONTREAL

DAVID BURKE,

Directeur général pour le Canada.

N. B. — Des personnes de tact et d'énergie peuvent se créer une position lucrative, comme agents, en s'adressant à MM MICHAUD, HUDON & DALY.

5 juillet 1890—1a

T T T

—: o :—

E X T R A O R D I N A I R E

Un Harmonium valant \$75.00 peut

être gagné en achetant une livre

de THÉ au magasin de

elle invitait même souvent la pauvre Godelive, qui avait peut-être fui, à venir souper chez elle. Mais, chaque fois, la jeune fille rougissait en recevant une invitation et refusait en tremblant, comme si la pensée de recevoir une aumône dans cette maison, la frappait de honte et d'effroi.

Les ouvriers affamés continuaient à errer dans les rues de Gand. Habités dès l'enfance à une seule espèce de travail et à un mouvement uniforme et limité, ils étaient incapables de recourir à un autre labeur. L'idée ne leur en vint même pas, et ils se seraient plutôt laissés mourir de faim avec toute leur famille que de chercher une ressource provisoire dans une autre occupation.

La longue durée de l'interruption du travail finit par faire sentir aussi le besoin à la famille de Damhout. En effet, ce que la femme pouvait gagner par son travail opiniâtre de couture ne pouvait pas suffire pour payer le loyer et la nourriture de cinq personnes, et dans les boutiques on commençait à faire des difficultés pour accorder un plus long crédit.

Soutenu par le courage de sa femme, qui, comme il le disait lui-même, travaillait à s'user les doigts. Damhout s'efforçait de trouver du travail en ville pour gagner quelque chose. La première semaine, il n'y réussit pas, car la crainte de la guerre avait paralysé plus d'une industrie, et il y avait des centaines de malheureux qui cherchaient de l'ouvrage et du pain. Enfin cependant, et quoiqu'il en coûtât, il accepta avec quelques autres de curer et d'approfondir un fossé bourbeux.

Sa femme s'attrista profondément de le voir entreprendre un pareil ouvrage et essaya de lui persuader qu'il devait l'abandonner, en lui disant qu'ils trouveraient bien moyen de vivoter jusqu'à ce qu'il eût trouvé quelque chose de mieux. Mais le mari, qui était désespéré de son oisiveté et ne voulait pas laisser peser plus longtemps sur son excellente femme les charges du ménage, lui résista et commença dès le lendemain l'ouvrage si mauvais pour lui.

Il le soutint pendant la première semaine; à la vérité, il était triste au fond du cœur, et tous ses membres étaient comme rompus; mais il n'en laissait rien voir, et, devant sa femme et ses enfants, il se montrait de bonne humeur.

Une après-midi, cependant, il revint au logis, se laissa tomber sans force sur une

chaise, et reconnut une inflammation de la plèvre, et, en conséquence, son premier soin fut d'ouvrir une veine du malade, et de lui tirer du sang en si grande quantité qu'il tomba en défaillance.

À la vue du sang de son mari, madame Damhout ne put retenir sa douleur; elle fonçait en larmes et continua à pleurer en se cachant la figure dans les mains, pendant que madame Wildenslag aidait le docteur dans son ministère.

Lorsque le médecin vit que le malade revenait à lui, il écrivit une ordonnance et dit :

—Qu'on aille chercher cela chez le pharmacien, et qu'on lui en donne toutes les heures une cuiller à café. Il ne faut pas vous désespérer ainsi, femme, la maladie est grave lorsqu'on ne la prend pas à temps; mais vous avez bien fait de venir m'appeler tout de suite. Maintenant, je suis presque certain que je guérirai votre mari. Mais il peut se passer des semaines avant qu'il soit tout à fait rétabli. Il aura probablement envie de dormir, ne le dérangez pas et ne lui adressez point la parole, il a besoin de repos. Descendez, vous entendrez bien s'il désire quelque chose. Surtout qu'on ne lui donne aucune nourriture, cela pourrait être mortel pour lui.

Et, lorsqu'il fut descendu avec les deux femmes, il dit encore avant de partir :

—Ayez bon courage; je reviendrai ce soir voir comment va le malade.

Madame Damhout se laissa tomber sur une chaise et recommença à pleurer à chaudes larmes. On ne distinguait à travers ses sanglots que ces mots :

—Mon malheureux mari! mes pauvres enfants!

Sa voisine essaya de la consoler et de lui donner du courage. Soit qu'elle y réussit, soit que la conscience de ses devoirs de mère et d'épouse rendit des forces à madame Damhout, toujours est-il que celle-ci cessa de pleurer.

—Oui, Lina, dit-elle, vous avez raison, je ne dois pas me laisser aller à la tristesse et à l'inquiétude. Je suis seule, seule pour tout. Ah! mon pauvre Bavon! comment lui dire que l'on a tiré tant de sang à son père! Mais je ne dois pas parler ainsi; je tâcherai de le lui cacher. Voilà l'ordonnance, Lina; je ne puis pas quitter mon mari. Auriez-vous la bonté d'aller chercher la petite bouteille?

—Quelle demande! répondit madame

—Je voudrais, Lina, que pendant plus d'une semaine.

—Pourquoi rester à la maison! murmura madame Damhout, qui commençait à soupçonner la vérité.

—Vous êtes si seule! pour vous aider à soigner maître Damhout, et pour faire vos commissions.

—Non, non, mon enfant; c'est trop de bonté à toutes deux: je ferai rester Bavon à la maison. Tu ne peux pas interrompre ton apprentissage; cela pourrait te faire du tort.

La jeune fille joignit les mains en suppliant et dit :

—Vous avez toujours été si bonne et si affectueuse pour moi! C'est à vous que je dois d'avoir pu apprendre à lire. Je vous en prie, ne refusez pas mes petits services. Ma mère et ma maîtresse m'ont permis de rester près de vous aussi longtemps que je puis vous être utile. Laissez Bavon à son école, sinon il ne pourra pas remporter des prix. Ce serait pour lui, pour vous et pour son père un nouveau et grand chagrin.

Et, sans attendre une réponse, elle remit les chaises à leur place et prit un balai pour nettoyer la chambre.

Madame Damhout la regarda un moment le cœur battant, alla à elle et l'embrassa en murmurant :

—Eh bien, ma pauvre Godelive, j'accepte ton aide pendant un couple de jours, jusqu'à ce que mon mari aille un peu mieux. Dieu te récompensera pour ta gratitude et ton bon cœur.

Le soir, lorsque Bavon et sa sœur Amélie revinrent à la maison, on leur dit que leur père avait la fièvre et qu'on ne pouvait pas troubler son repos. Le jeune garçon voyait bien, à la tristesse de sa mère et au silence de Godelive, que la maladie de son père était grave. Il versa des larmes silencieuses jusqu'à ce que le docteur, qui était venu pour visiter encore une fois le malade, descendit l'escalier et dit d'un ton joyeux :

—Soyez tranquille, femme, la maladie n'aura pas de suites fâcheuses; mais, pour le moment, pas la moindre nourriture et le repos le plus absolu. Ne pleure pas, mon garçon, ton père guérira, n'en doute pas.

Cette certitude leur donna à tous du courage et de l'espoir; et dès lors leur chagrin et leur anxiété diminuèrent.

(à suivre)

MONTREAL

DAVID BURKE,

Directeur général pour le Canada.

N. B.—Des personnes de tact et d'énergie peuvent se créer une position lucrative, comme agents, en s'adressant à MM MICHAUD, HUDON & DALY.

5 juillet 1880—1a

T T T

EXTRAORDINAIRE

Un Harmonium valant \$75.00 peut

être gagné en achetant une livre

de THÉ au magasin de

J. B. ROUSSEAU

Comme toujours, nos THÉS sont importés directement, et pour cette raison sont vendus de vingt à vingt-cinq pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

QUALITE GARANTIE

J. B. ROUSSEAU

Importateur de thés et de cafés

— 240 240 —

RUE ST-JOSEPH

Succursales : 308 Rue et Fanbourg St. Jean
Côte des Marchands, Lévis.

Québec, 5 juillet.—3 m.

ASSURANCE
ROYALE CANADIENNE

FEU ET MARINE

THOMAS ROY, Gérant

Branche de Québec, Bureau :

119 RUE ST-PIERRE

BASSE-VILLE, QUEBEC.

5 juillet 1880—1a